

# VRANKEN — Monopole —

## Rapport annuel

### Exercice 2000

**COB**

En application de son règlement 98-01, la Commission des Opérations de Bourse a enregistré le présent document de référence le 18 mai 2001 sous le numéro R-01-217. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence des informations données sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers.



# SOMMAIRE

---

<b>I - RESPONSABLES DU PROSPECTUS ET DU CONTRÔLE DES COMPTES</b>	<b>5</b>
I.1. Responsable du document	5
I.2. Attestation du responsable	5
I.3. Noms, adresses et qualifications des contrôleurs légaux des comptes	5
I.4. Politique d'information	6
I.5. Enregistrement du document de référence	6
<b>II - RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT VRANKEN MONOPOLE ET SON CAPITAL</b>	<b>7</b>
II.1. Renseignements concernant la Société	7
II.2. Renseignements concernant le capital	9
II.3. Répartition actuelle du capital et des droits de vote	12
II.4. Marché des titres de VRANKEN MONOPOLE	13
II.5. Dividendes	14
<b>III - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE VRANKEN MONOPOLE</b>	<b>15</b>
III.1. Présentation de la Société et du Groupe	15
III.2. Historique de la Société	15
III.3. Organisation de VRANKEN MONOPOLE	16
III.4. Evolution des principaux indicateurs d'activité	18
III.5. Positionnement de VRANKEN MONOPOLE en Champagne	18
III.5.1. Données chiffrées sur les volumes de production au cours des trois derniers exercices	19
III.5.2. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires	20
III.5.3. Clients - Circuits de distribution et marchés	20
III.5.4. L'outil industriel	20
III.6. Facteurs stratégiques de VRANKEN MONOPOLE	23
III.6.1. Détention des marques principales	23
III.6.2. Origine des approvisionnements	23
III.6.3. Importance relative des principaux clients	24
III.7. Faits exceptionnels et litiges	24
III.8. Les hommes	25
III.9. Politique d'investissements	25

<b>IV - PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE, RÉSULTATS</b>	<b>27</b>
IV.1. Rapport de gestion et tableaux des résultats financiers	28
IV.2. Comptes consolidés	37
IV.3. Comptes sociaux	56
<b>V - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE</b>	<b>77</b>
V.1. Composition et fonctionnement des organes d'administration	77
V.2. Comité de direction	80
<b>VI - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉVOLUTION RÉCENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR</b>	<b>81</b>
VI.1. Evolution récente	81
VI.2. Perspectives d'avenir	82
VI.2.1. Le marché	82
VI.2.2. VRANKEN MONOPOLE	82

## SOMMAIRE COB

Sections	Rubriques	Comptes consolidés	Comptes Sociaux
1.1.	Noms et fonctions des responsables du document	p. 5	p. 5
1.2.	Attestation du responsable	p. 5	p. 5
1.3.	Noms et adresses des contrôleurs légaux	p. 5	p. 5
3.1.	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	p. 7	p. 7
3.2.	Renseignements de caractère général concernant le capital	p. 9	p. 9
3.3.	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	p. 12	p. 12
3.4.	Marchés des titres de l'émetteur	p. 13	p. 13
3.5.	Dividendes	p. 14	p. 14
4.1.	Présentation du groupe	p. 15	-
4.3.	Faits exceptionnels et litiges	p. 24	-
4.4.	Effectifs	p. 25	p. 71
4.5.	Politique d'investissements	p. 25	-
5.1.	Comptes de l'émetteur	p. 37	p. 56
6.2.	Intérêts des dirigeants dans le capital	p. 12	-
7.1.	Evolution récente	p. 81	-
7.2.	Perspectives d'avenir	p. 82	-

Afin de faciliter la lecture du présent rapport annuel enregistré comme document de référence, le tableau de correspondance ci-dessus renvoie aux principales rubriques de l'instruction d'application du règlement COB 98-01 et aux pages du rapport annuel correspondantes.

# CHAPITRE I

## Responsables du prospectus et du contrôle des comptes

---

### I.1. NOM ET FONCTIONS DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

**Monsieur Paul-François VRANKEN**  
Président du Conseil d'Administration

### I.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE

#### Attestation du responsable du rapport annuel

“A ma connaissance, les données du présent prospectus sont conformes à la réalité; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée”.

**Monsieur Paul-François VRANKEN**  
Président du Conseil d'Administration

### I.3. NOMS, ADRESSES ET QUALIFICATIONS DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

#### Commissaires aux Comptes titulaires

**MAZARS & GUÉRARD**  
36, boulevard de la Paix  
B.P. 1216  
51058 REIMS CEDEX  
représenté par M. Thierry JANUS  
Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 1995.  
Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 15 juin 2001.

#### **DUVERNOY, CHAUVEAU & Associés**

47, rue de la Beauderie  
77173 CHEVRY-COSSIGNY  
représenté par M. Patrice DUVERNOY  
Renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 1995.  
Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 15 juin 2001.

#### Commissaires aux Comptes suppléants

##### **Monsieur Raymond D'ABREU**

36, boulevard de la Paix  
B.P. 1216  
51058 REIMS CEDEX  
Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 1995.  
Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 15 juin 2001.

##### **K.P.M.G.**

2 bis, rue de Villiers  
92300 LEVALLOIS-PERRET  
Renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 1995.  
Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 15 juin 2001.

## Attestation des Commissaires aux Comptes

### Rapport de certification

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Société VRANKEN MONOPOLE, et en application du règlement C.O.B. n° 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité de Monsieur Paul-François VRANKEN, Président du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant des données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices 1998, 1999 et 2000 arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans ce document de référence.

Fait à Reims et Chevry-Cossigny, le 14 mai 2001

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUÉRARD

Thierry JANUS

DUVERNOY,

CHAUVEAU & Associés

Patrice DUVERNOY

## I.4. POLITIQUE D'INFORMATION

Nom du Responsable :

**Monsieur Paul-François VRANKEN**

N° Téléphone : 03.26.59.50.50

## I.5. ENREGISTREMENT DU RAPPORT ANNUEL

Le présent rapport annuel a été enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 18 mai 2001 sous le numéro : R-01-217.

Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse.

## CHAPITRE II

# Renseignements de caractère général concernant VRANKEN MONOPOLE et son capital

### II.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

#### Dénomination, siège social et siège administratif

Dénomination sociale : VRANKEN MONOPOLE  
Siège Social : Château des Castaignes  
51270 MONTMORT-LUCY  
Siège Administratif : 17, avenue de Champagne  
51200 EPERNAY

#### Forme juridique (article 1 des statuts)

Société anonyme à Conseil d'Administration régie par les lois et règlements en vigueur, et notamment par la loi du 24 juillet 1966, par le Nouveau Code de Commerce ainsi que par les statuts.

#### Législation

Loi française.

#### Date de constitution, vie et expiration de la société

La Société a été créée le 4 octobre 1988 pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

#### Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- La prise de participations et d'intérêts, sous quelques formes que ce soient et par tous moyens, dans toutes sociétés, entreprises et groupements français et étrangers, notamment dans le domaine des vins, champagnes et spiritueux, ainsi que tous autres produits ou articles.

- Toutes prestations de services auprès de ces entreprises, notamment en matière financière, économique, commerciale, technique et administrative.

- Toutes opérations d'importation, d'exportation, de représentation, de commissions et de courtage s'y rapportant.

- La prise, l'obtention, la concession et l'exploitation de tous brevets, licences et marques de toutes natures.

- Et, plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles, commerciales ou financières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus ainsi qu'à tous autres similaires ou connexes ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement.

#### Registre du Commerce et des Sociétés et Code APE

R.C.S. EPERNAY B 348 494 915  
Code APE : 741 J

#### Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la Société

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège administratif.

#### Exercice social (article 34 des statuts)

L'exercice social a une durée de douze mois qui commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

#### Répartition statutaire des bénéfices (article 36 des statuts)

La différence entre les produits et les charges, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour consti-

tuer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserves en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende et prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

### Tribunaux compétents

Tribunal de Commerce d'Epervay.

## Assemblées Générales (articles 24 à 33 des statuts)

### Convocation (art. 25 des statuts)

La convocation est faite quinze jours avant la date de l'Assemblée, soit par un avis inséré, d'une part, dans un Journal d'Annonces Légales du département du siège social et, d'autre part, dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire si toutes les actions sont nominatives.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins au jour de la dernière en date des insertions de l'avis de convocation devront être convoqués à toute Assemblée dans

le délai légal soit par lettre simple, soit par lettre recommandée, si les actionnaires en ont fait la demande et ont adressé à la Société les frais correspondants.

### Admissions aux Assemblées (art. 27 des statuts)

#### Pouvoirs

1 - Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à une Assemblée Générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer, à l'un des lieux indiqués dans l'avis de convocation, cinq jours francs au moins avant la date de l'Assemblée, soit leurs titres, soit les certificats de dépôt délivrés par la Banque, l'établissement financier ou la Société de Bourse dépositaire desdites actions.

2 - Les titulaires d'actions nominatives ont le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations, quel que soit le nombre de leurs actions, sur simple justification de leur identité, dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à leur nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion.

3 - Tout actionnaire ayant le droit d'assister aux Assemblées Générales peut s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. La procuration devra contenir les indications et informations prévues par la loi. A défaut de désignation du mandataire par le mandant, il sera émis au nom de ce dernier un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions soumis à l'Assemblée.

4 - Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

#### Quorum

##### Droits de vote (art. 29 des statuts)

1 - Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, sauf dans les Assemblées Spéciales où il est calculé sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés et reçus par la société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

2 - Sous réserve du droit de vote double ci-après prévu, le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est



proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

3 - Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire.

La conversion au porteur d'une action, le transfert de sa propriété, fait perdre à l'action le droit de vote double susvisé.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

4 - Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés, à main levée, ou par assis et levés, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée.

Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance.

### Franchissements de seuil (article 10 des statuts)

Tout actionnaire venant à détenir une fraction de 2,5% au moins du capital ou des droits de vote de la Société, ou tout multiple de ce pourcentage, doit en informer la Société.

L'information doit être communiquée à la Société dans un délai de quinze jours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social.

L'obligation de déclaration s'applique également lors du franchissement à la baisse de chaque seuil d'une fraction d'au moins 2,5% du capital ou des droits de vote.

A défaut d'avoir déclaré les franchissements de seuil dans les conditions sus énoncées, les actions ou les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privés du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, si le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital en font la demande.

La présente disposition s'applique jusqu'à ce que le seuil franchi soit égal ou supérieur à 35% sans faire obstacle aux dispositions de l'article L 233-7 du Nouveau Code Commerce (anciennement l'article 356-1 de la loi du 24 juillet 1966).

### Titres au porteur identifiables (article 9 des statuts)

Conformément aux dispositions de l'article L 228-2 du Nouveau Code de Commerce (anciennement l'article 263-1 de la loi du 24 juillet 1966), la Société pourra demander à tout moment, à l'organisme chargé de la compensation des titres, la communication des renseignements relatifs à la composition de son actionariat et à la quantité de titres détenus par chacun de ses actionnaires, ainsi que tous renseignements dont la communication est autorisée par la législation en vigueur.

## II.2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL

### Conditions statutaires de modification du capital social (article 8 des statuts)

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, dans des conditions fixées par la loi, augmenter ou réduire le capital ou déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à cet effet.

### Montant du capital souscrit, nombre et catégories de titres qui le représentent avec mentions de leurs caractéristiques principales

Au 1 mai 2001, le capital social est toujours de 265 527 750 francs français, soit 40 479 444,54 euros, divisés en 3 540 370 actions de 75 F (11,43 euros) de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

### Capital potentiel

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 novembre 1997 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de 5 ans, à consentir aux cadres dirigeants, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles à émettre à titre d'augmentation de capital dans la limite d'un montant égal à 2% du capital social au 17 novembre 1997, soit 51 860 actions de 75 F (11,43 euros) de valeur nominale chacune. Le Conseil d'Administration n'a pas usé de cette faculté à ce jour.

### Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 novembre 1997 a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à

l'effet de procéder, pendant une période de 26 mois à compter de l'Assemblée :

- A l'émission d'actions de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la Société.

Ces émissions pouvaient être réalisées avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal des augmentations du capital résultant de ces émissions ne pouvait être supérieur à 100 000 000 F (15 244 901,72 euros).

- A l'augmentation du capital dans la limite d'un montant nominal de F 200 000 000 (30 489 803,45 euros) par incorporation de réserves ou de primes à réaliser par attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions.

Le Conseil d'Administration n'a pas utilisé des pouvoirs qui lui étaient accordés à l'effet d'augmenter le capital, et cette autorisation est expirée depuis le 17 janvier 2000.

### **Titres non représentatifs du capital**

Néant.

### **Autres titres donnant accès au capital (obligations convertibles, échangeables)**

Néant.

### **Stock options**

Néant.

## Tableau d'évolution du capital

Dates	Evolution du capital	Emissions d'actions Nominal	Primes	Montant successif du capital en francs	Nombre cumulé d'actions
04/10/1988	200 000 actions de 100 F libérées à la souscription.	100 F	–	20 000 000	200 000
30/11/1993	Augmentation de capital de 3 700 000 F par voie d'apport de titres d'une valeur globale de 45 261 500 F.	100 F	1 123,28 F	23 700 000	237 000
30/11/1993	Augmentation de capital de 41 475 000 F par incorporation au capital d'une somme de 41 475 000 F prélevée sur le compte "prime d'apport".	275 F	–	65 175 000	237 000
23/12/1994	Augmentation de capital de 86 505 000 F par incorporation au capital d'une somme de 86 505 000 F prélevée sur le compte "autres réserves".	640 F	–	151 680 000	237 000
26/12/1996	Augmentation de capital de 3 409 280 F par apport de titres d'une valeur globale de 7 500 000 F.	640 F	767,85 F	155 089 280	242 327
26/12/1996	Augmentation de capital de 3 877 232 F par incorporation au capital d'une somme de 3 877 232 F prélevée sur le compte "prime d'apport".	656 F	–	158 966 512	242 327
17/11/1997 (sous condition suspensive de l'introduction en bourse de la Société)	Augmentation de capital de 11 134 288 F par apport de titres d'une valeur globale de 33 620 941,17 F.	656 F	1 324,79 F	170 100 800	259 300
17/11/1997	Augmentation de capital de 24 374 200 F par incorporation au capital d'une somme de 24 374 200 F prélevée sur les comptes et primes d'apport et de réserves	750 F	–	194 475 000	259 300
17/11/1997	Réduction de la valeur nominale des actions de 750 F à 75 F par échange de dix actions nouvelles contre une ancienne.	75 F	–	194 475 000	2 593 000
31/03/1998	Conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés, le Conseil d'Administration a constaté la réalisation définitive de la condition suspensive aux décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17-11-1997, à savoir : Emission de 947 370 actions suite à l'introduction de la société au Second Marché de la Bourse de Paris.	75 F	115 F	265 527 750	3 540 370

Au cours des exercices 1999 et 2000, aucune opération nouvelle n'a affecté le montant du capital social.

Pour autant, il sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire d'augmenter le capital social de la Société en vue de sa conversion en euros.

**Nantissements :**

- De titres VRANKEN MONOPOLE : néant.
- De certains fonds de commerce : 5 009 000 euros.
- De titres de la S.C.I. ANSINGES MONTAIGU et de la S.A.R.L.

PRESSOIRS MENECLIER au titre de leur acquisition : 1 437 000 euros.

- Des marques GERMAIN et HEIDSIECK & C° MONOPOLE au titre de leur acquisition : 6 334 000 euros.

**II.3. RÉPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE****Actionariat VRANKEN MONOPOLE**

Au 31/12/2000, l'actionariat de VRANKEN MONOPOLE était composé de la façon suivante :

	Actions auto détenues sans droit de vote	Actions simples à vote simple	Actions à vote double	% du capital social	Nombre total de voix	% du nombre total de voix
P.F. VRANKEN	–	–	895 450	25,29	1 790 900	39,31
CVHC (*)	–	1 388 310	135 070	43,03	1 658 450	36,41
Public et divers	–	1 102 712	1 560	31,20	1 105 832	24,28
VRANKEN MONOPOLE	17 268	–	–	0,48	–	–
<b>TOTAL</b>	<b>17 268</b>	<b>2 491 022</b>	<b>1 032 080</b>	<b>100,00</b>	<b>4 555 182</b>	<b>100,00</b>

(\*) La COMPAGNIE VRANKEN POUR LE HAUT COMMERCE est une société holding contrôlée par Monsieur Paul-François VRANKEN à hauteur de 99,90 %.

**Actions auto détenues**

L'Assemblée Générale du 16 juin 2000, en renouvellement par anticipation du programme voté lors de l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 1999, a décidé d'autoriser la Société à réguler le marché de ses propres actions, à compter de la présente Assemblée et ce, pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 15 décembre 2001, conformément aux articles L 225-209 et L 225-210 du Nouveau Code de Commerce (anciennement les articles 217-2 et 217-3 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966, modifiée par la loi 98-546 du 2 juillet 1998).

Le nombre maximum d'actions pouvant être détenues ne peut excéder 10% du capital social. Le prix maximum d'achat est fixé à 500 F, soit 76,22 euros et le prix minimum de vente à 100 F, soit 15,24 euros par action.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2000, la société a réalisé dans le cadre susvisé les opérations suivantes :

• Nombre de titres achetés	10 117
• Prix moyen d'achat	221,05 F ou 33,70 €
• Nombre de titres vendus	7 100
• Prix moyen de vente	217,51 F ou 33,16 €

Nombre de titres auto détenus au 31/12/2000 : 17 268 correspondant à 0,48% du capital, pour une valeur de 748 395,12 euros, soit de 4 909 150,18 F, soit un prix unitaire de 43,34 euros, soit 284,29 F. La valeur nominale de ces titres est de 75 F.

**Détention de capital et de droits de vote détenus directement par les membres du Conseil d'Administration**

	Administrateurs
Actions simples à vote simple	600
Actions à vote double	896 960
% du Capital Social	25,35
Nombre total de voix	1 794 520
% du nombre total de voix	39,25

**Détention de capital et de droits de vote détenus par le personnel, directement ou indirectement**

Le nombre de titres détenus par le personnel, tant en actions nominatives qu'en actions ordinaires, n'est pas significatif.

**Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices****Durant les trois dernières années :****1998 :**

Madame Mauricette MORDANT a cédé à la COMPAGNIE VRANKEN POUR LE HAUT COMMERCE, un total de 105 000 actions représentant un pourcentage de participation de 4,05% avant introduction, et l'IDIA, COFINEP, UNIREGIONS et

SAV France UNICONSERVES ont acquis, par voie d'apports de titres VEPAR à VRANKEN MONOPOLE, un total de 223 000 actions représentant une participation globale avant introduction de 8,59%, soit respectivement 5,65%, 1,13%, et 0,68%.

En date du 31/03/1998, conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés, le Conseil d'Administration a constaté la réalisation définitive de la condition suspensive aux décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/11/1997, à savoir émission de 947 370 actions suite à l'introduction de la société à la cote du Second Marché de la Bourse de Paris.

Le 22 octobre 1998, Madame Mauricette MORDANT a cédé 10% du capital social de VRANKEN MONOPOLE à la société COMPAGNIE VRANKEN POUR LE HAUT COMMERCE, société détenue directement à 99,90% par Monsieur Paul-François VRANKEN.

#### 1999 :

- La Société VRANKEN MONOPOLE a été introduite au Premier Marché de la Bourse de Bruxelles en date du 9 juin 1999. L'opération a consisté à replacer dans le flottant à la Bourse de Bruxelles les 157 076 titres que l'IDIA détenait, ses statuts ne lui permettant pas de conserver les titres d'une société cotée.

- Monsieur Paul-François VRANKEN a fait apport de 917 000 titres à droit de vote double de la Société VRANKEN MONOPOLE à la Société COMPAGNIE VRANKEN POUR LE HAUT COMMERCE. Les titres cédés sont en conséquence devenus des actions ordinaires à droit de vote simple.

- La société COMPAGNIE VRANKEN POUR LE HAUT COMMERCE, société anonyme, détenue à 99,90% par Monsieur Paul-François VRANKEN, a déclaré avoir acquis, le 16 avril 1999, 917 000 titres de la Société VRANKEN MONOPOLE, représentant 25,90% du capital social, portant ainsi sa participation à 43,03% pour 36,01% des droits de vote.

- Monsieur Paul-François VRANKEN, cessionnaire des titres susvisés, a simultanément déclaré le franchissement à la baisse en détention directe de plusieurs seuils de 2,5% ainsi que des seuils de détention de la moitié et du tiers en capital et de la moitié en droits de vote pour ne plus détenir directement que 25,29% du capital social et 39,52% des droits de vote de la Société VRANKEN MONOPOLE.

- Indirectement, par l'intermédiaire de la COMPAGNIE VRANKEN POUR LE HAUT COMMERCE dont Monsieur Paul-François VRANKEN est actionnaire à 99,99%, sa participation au capital a été maintenue à 68,32% et son pourcentage en droits de vote a été ramené à 75,29% du fait de la perte des droits de vote doubles attachés aux 917 000 titres cédés.

#### 2000 :

- Au 31 décembre 2000, toujours indirectement, par l'intermédiaire de la COMPAGNIE VRANKEN POUR LE HAUT

COMMERCE dont Monsieur Paul-François VRANKEN est actionnaire à 99,99%, sa participation au capital a été maintenue à 68,32% et son pourcentage en droits de vote s'est établi à 75,72% du fait de la transformation d'actions à droit de vote simple en actions à droit de vote double détenues par la COMPAGNIE VRANKEN POUR LE HAUT COMMERCE.

Il n'y a pas eu par ailleurs d'autres modifications sensibles de la répartition du capital au cours des 3 précédents exercices.

### Notification de franchissement de seuil

Aucun franchissement de seuil n'a été notifié à la société ni au cours de l'exercice 2000, ni au cours de la période courant jusqu'au 1er mai 2001.

## II.4. MARCHÉ DES TITRES DE VRANKEN MONOPOLE

### Places de cotation

Les actions de VRANKEN MONOPOLE ont été introduites le 3 avril 1998 au Second Marché de la Bourse de Paris. Elles se négocient à l'unité sous le code valeur SICOVAM 6279.

Les actions de la Société VRANKEN MONOPOLE ont été introduites au Premier Marché de la Bourse de Bruxelles en date du 9 juin 1999. Elles se négocient à l'unité sous le code FR 00000-62796.

Compte tenu de la fusion, en septembre 2000, des Bourses de Paris, Amsterdam et Bruxelles, les actions de la Société sont cotées au Second Marché d'EURONEXT Paris et au Premier Marché d'EURONEXT Bruxelles.

### Relations avec les actionnaires

#### Contacts

Toute information et document peut être obtenu auprès de la Direction Administrative et Financière au 17, avenue de Champagne à Epernay 51200.

#### Réunions d'information

Des réunions d'information sont tenues deux fois par an.

#### Documentation

Une plaquette relative aux comptes est publiée après chaque clôture. En l'an 2001, une lettre sera adressée deux fois par an aux actionnaires.

#### Gestion des titres Comptes nominatifs purs

EURO EMETTEURS FINANCE

48, boulevard des Batignolles - 75850 PARIS CEDEX 17

Tél. : 01 55 30 59 00 - Fax : 01 55 30 59 10

## Cours de l'action sur l'exercice 2000

	EURONEXT (issu de la fusion des marchés de Paris, Amsterdam et Bruxelles)	
	En euros	En francs
Moyenne journalière des transactions		
En nombre de titres	2 673	
En milliers de francs	92 K€	604 KF
Cours extrêmes		
Plus haut	49,70	326,01
Plus bas	25,94	170,16
Dernier cours de l'exercice	33,50	219,76

Quoi qu'inscrites au Second Marché d'EURONEXT Paris et au Premier Marché d'EURONEXT Bruxelles, les actions VRANKEN MONOPOLE ont un même cours en France et en Belgique.

## Volumes traités et évolution des cours depuis l'introduction au Second Marché de la Bourse de Paris

Année	Mois	Nombre d'actions échangées	Capitaux échangés (Millions d'euros)	Cours extrême	Cours extrême
				le plus haut (Euros)	le plus bas (Euros)
<b>2001</b>	Avril	34 364	1,00	31,95	25,90
	Mars	61 916	1,56	27,80	22,80
	Février	23 923	0,66	30,00	26,50
	Janvier	22 768	0,71	33,75	29,30
<b>2000</b>	Décembre	35 918	1,12	33,50	29,80
	Novembre	23 545	0,70	31,50	29,28
	Octobre	22 625	0,70	33,50	29,50
	Septembre	88 093	2,78	35,00	29,54
	Août	23 440	0,69	30,70	28,90
	Juillet	25 830	0,78	31,99	29,28
	Juin	29 515	0,94	35,00	29,45
	Mai	58 987	2,13	40,40	30,43
Avril	47 734	1,91	43,20	37,00	

(Source EURONEXT PARIS BOURSE).

## II.5. DIVIDENDES

AU TITRE DES EXERCICES	1996	1997	1998	1999	2000	
Nombre d'actions rémunérées	242 327 <sup>(1)</sup>	342 327	3 540 370 <sup>(2)</sup>	3 540 370 <sup>(2)</sup>	3 540 370 <sup>(2)</sup>	3 540 370 <sup>(2)</sup>
	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Euros
Dividendes net	33,38 <sup>(1)</sup>	28,80	3,80	5,60	3,70	0,56
Avoir Fiscal	16,69	14,40	1,90 ou 1,71 <sup>(3)</sup>	2,80 ou 2,24 <sup>(4)</sup>	1,85 ou 0,92 <sup>(5)</sup>	0,28 ou 0,14
Revenu brut	50,07	43,20	5,70 ou 5,51	8,40 ou 7,84	5,55 ou 4,62	0,85 ou 0,70

(1) Dividende distribué aux 237 000 actions composant le capital social avant le 26 décembre 1996.

(2) De ce chiffre, il conviendra de déduire le nombre d'actions détenues en auto-contrôle à la date de versement du dividende.

(3) Avoir fiscal égal à 50% du dividende distribué pour les personnes physiques et à 45% pour les personnes morales.

(4) Avoir fiscal égal à 50% du dividende distribué pour les personnes physiques et à 40% pour les personnes morales.

(5) Avoir fiscal égal à 50% du dividende distribué pour les personnes physiques et à 25% pour les personnes morales.

## CHAPITRE III

# Renseignements concernant l'activité de VRANKEN MONOPOLE

### III.1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

#### Présentation générale des activités de VRANKEN MONOPOLE

Depuis sa création en 1976, VRANKEN MONOPOLE a construit par création ou achat une gamme complète de Champagnes et de Portos.

VRANKEN MONOPOLE décline désormais l'ensemble de la gamme de Champagne allant de la marque institutionnelle internationale à la marque nationale.

### III.2. HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ

**1976** - Création de la Maison VRANKEN et de la marque VRANKEN, une des marques leaders de VRANKEN MONOPOLE.

**1978** - Achat de la marque VEUVE MONNIER, Maison fondée en 1880 et rachetée au Groupe MARNE & CHAMPAGNE, VEUVE MONNIER est, de nos jours, une des marques nationales de VRANKEN MONOPOLE.

**1983** - Achat de la marque de Cognac Charles LAFITTE & Cie et création de la marque de Champagne Charles LAFITTE, autre marque leader de VRANKEN MONOPOLE.

**1985** - Création de la marque Champagne DEMOISELLE, liée au Château des Castaignes, au lieu-dit des Demoiselles.

Achat de la Maison Champagne COLLIN avec son exploitation viticole de 18 ha à Congy, dans les marais de Saint-Gond.

**1986** - Création de la marque de Porto SAO PEDRO.

**1987** - Achat de la Maison Champagne SACOTTE, 42 Avenue de Champagne à Epernay.

**1989** - Implantation de VRANKEN MONOPOLE en Belgique par l'achat de la société HISTOIRES DE VIN à Liège, distributeur de vins et spiritueux dans la restauration haut de gamme.

**1992** - Achat de la Maison Champagne LALLEMENT à Bouzy avec son exploitation viticole de 8 ha de vignes à Bouzy.

**1994** - Achat de la Maison Champagne BARANCOURT avec son exploitation viticole de 100 ha de vignes, son outil industriel moderne et sa filiale de distribution en Allemagne.

**1995** - Achat de la Maison Champagne A. CHARBAUT & Fils avec son siège social situé au 17, avenue de Champagne à Epernay, lequel est aujourd'hui le siège administratif de VRANKEN MONOPOLE, ses caves prestigieuses qui s'étendent sur 4 kilomètres, sa filiale à New York et son approvisionnement long terme (25 ans) des fruits de 50 hectares de vignes.

**Fin 1996** - Achat de la marque Champagne HEIDSIECK & C° MONOPOLE (maison fondée en 1785), devenue une des marques prestigieuses de VRANKEN MONOPOLE, avec son approvisionnement long terme (18 ans) portant sur 157 ha de vignes.

**1997** - Création et mise sur le marché de :

- la Cuvée de Prestige Orgueil de France de Charles LAFITTE,
- la Cuvée DIAMANT Blanc de HEIDSIECK & C° MONOPOLE,
- la Cuvée 21 de DEMOISELLE.

**1998** - Introduction sur le Second Marché de la Bourse de Paris le 3 avril. Achat de 10 ha de vignes sur la Côte des Bars. Volume de ventes de Champagne supérieur à 10 millions de bouteilles.

**1999** - Introduction de la Société VRANKEN MONOPOLE au Premier Marché de la Bourse de Bruxelles le 9 juin 1999.

Acquisition au mois de juillet 1999 du portefeuille de Marques GERMAIN dont les Marques PRESIDENT GERMAIN et BELLE DE GERMAIN, ainsi que d'un stock de 2 500 000 bouteilles de Champagne.

Acquisition au mois de septembre 1999 de la prestigieuse Maison ROZES à Vila Nova De Gaia au Portugal complétant le portefeuille de Marques de vins de Porto du Groupe.

Acquisition de la S.A.R.L. Pressoirs Ménéclier au mois de décembre 1999 ainsi que ses approvisionnements de plus de 30 ha y attachés.

**2000** - Création de la filiale VRANKEN U.K. LIMITED au Royaume-Uni en date du 3 janvier 2000.

Parachèvement de notre outil industriel et recentrage de l'implantation de nos installations à Tours-sur-Marne.

Cession de notre ancien site de stockage et de cuverie de Vertus.

### III.3. ORGANISATION DE VRANKEN MONOPOLE

VRANKEN MONOPOLE est organisée autour de trois pôles correspondant aux stades de la chaîne viti-vinicole et de la distribution des produits.

#### VRANKEN MONOPOLE est la société mère du Groupe qui, outre ses fonctions de société mère, assure notamment deux types d'activité :

##### Gestion administrative, comptable et financière du Groupe

Il existe deux types de conventions entre VRANKEN MONOPOLE et ses filiales :

- une convention de prestations de services au titre de laquelle VRANKEN MONOPOLE assure aux sociétés du Groupe tous les services administratifs, comptables et financiers et l'ensemble des services communs. Cette prestation représente environ 4% du chiffre d'affaires.

- une convention de trésorerie au titre de laquelle VRANKEN MONOPOLE gère la trésorerie de l'ensemble du Groupe en France de manière centralisée.

##### Distribution des produits du Groupe en France, et à l'étranger par ses filiales, notamment :

- S. PEDRO DAS AGUIAS au Portugal,
- HDV-VRANKEN en Belgique,
- VRANKEN DEUTSCHLAND en Allemagne,
- VRANKEN AMERICA (Charbaut America Inc.) aux Etats-Unis,
- VRANKEN MONOPOLE U.K. au Royaume-Uni.

La société VEPAR est une sous-holding financière pure sans activité économique.

#### La société Champagne VRANKEN détient et anime les différents sites industriels et élabore des Vins de Champagne

##### Sous licence de marques appartenant à d'autres sociétés du Groupe :

- marque CHAMPAGNE VRANKEN,
- marque HEIDSIECK & C° MONOPOLE,
- marques CHAMPAGNE CHARLES LAFITTE et ORGUEIL de FRANCE,
- marque CUVÉE 21,
- marque GERMAIN.

##### En propriété :

- marque CHAMPAGNE DEMOISELLE,
- marque CHAMPAGNE BARANCOURT,
- marque CHAMPAGNE A. CHARBAUT & Fils,
- et autres marques comme VEUVE MONNIER, SACOTTE, MEITER, etc.

(Cf. Tableau des marques page 19).

#### Les sociétés "S. PEDRO DAS AGUIAS" et "ROZES" exploitent les marques de Porto

Outre ses activités en Champagne, VRANKEN MONOPOLE produit et commercialise du vin de Porto (5,72% du chiffre d'affaires).

Sa filiale "S. PEDRO DAS AGUIAS" possède et exploite un vignoble de 180 ha dans le Douro, région de production délimitée du Porto, qui se situe à 130 km à l'est de la ville de Porto.

Le domaine est situé au coeur des plus belles vignes de la région d'appellation et bénéficie ainsi du plus haut classement dans l'échelle des crus.

Sa filiale ROZES possède aussi la Quinta de Monsul dans le vignoble du DOURO.

Ces Sociétés possèdent l'ensemble du portefeuille de Marques de Porto, dont les Marques SAO PEDRO et ROZES.

#### La société Champagne COLLIN, sous-holding viticole du Groupe, a en charge l'activité viticole

Elle exploite ses propres vignes et assure les prestations de services pour l'ensemble de ses filiales viticoles : Val Chatain, B.M.T. Vignobles, Orge Bassin et Salimel.

La société Champagne COLLIN assure également les prestations de services viticoles pour les vignes exploitées par/ou figurant à l'actif d'autres sociétés du Groupe, et notamment des sociétés Champagne VRANKEN ou de la SCEV RENE LALLEMENT.

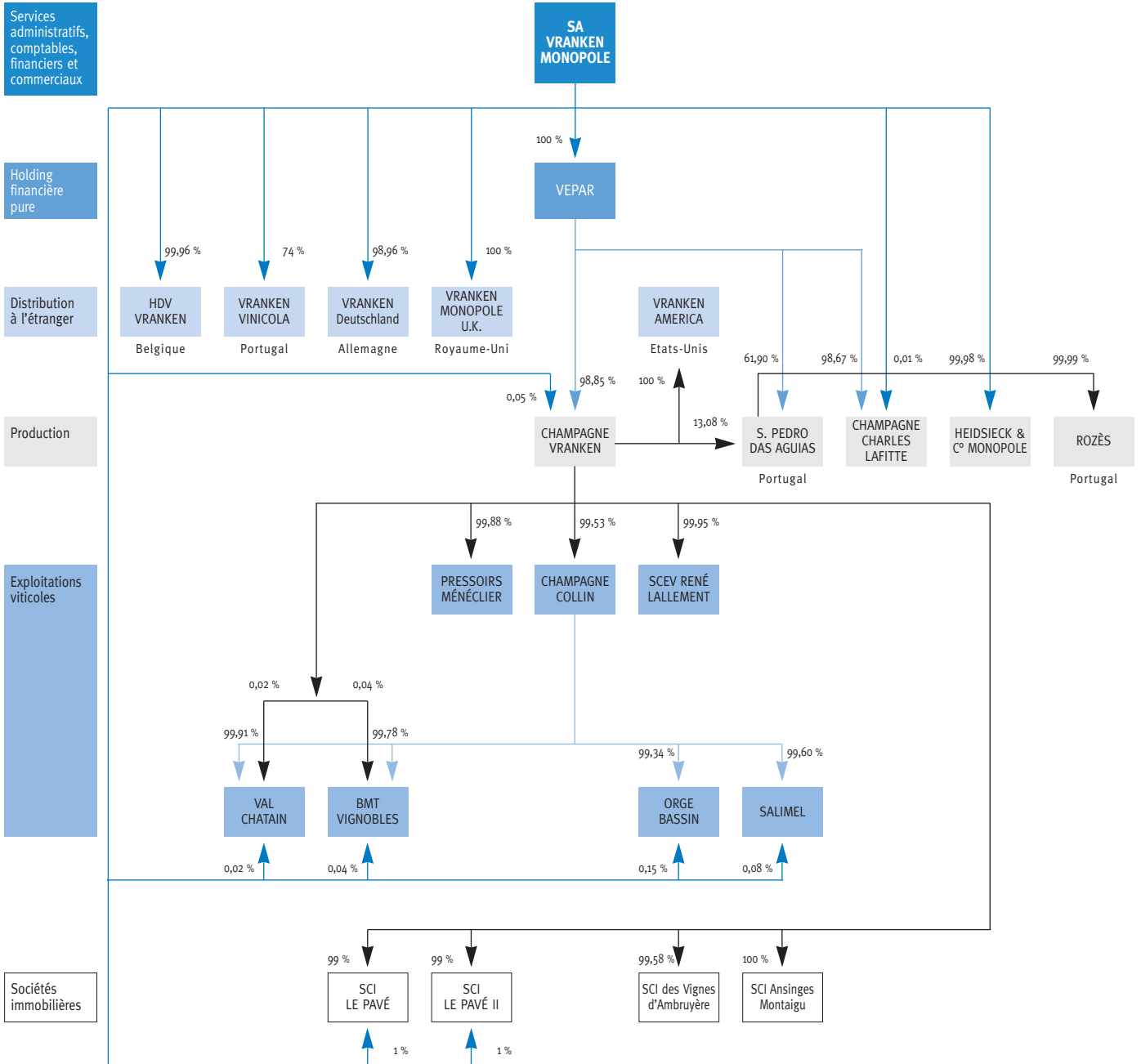
#### Les Sociétés Civiles Immobilières détiennent en propriété ou en location certains biens immobiliers et sites industriels :

- La SCI DES VIGNES D'AMBRUYERE est propriétaire des terrains sur lesquels est édifié le site industriel de Tours-sur-Marne.

- La SCI LE PAVE et la SCI LE PAVE II, qui étaient propriétaires du site et des installations de Vertus, ont cédé l'ensemble de leurs actifs dans le cadre du recentrage des activités sur le site de Tours-sur-Marne.



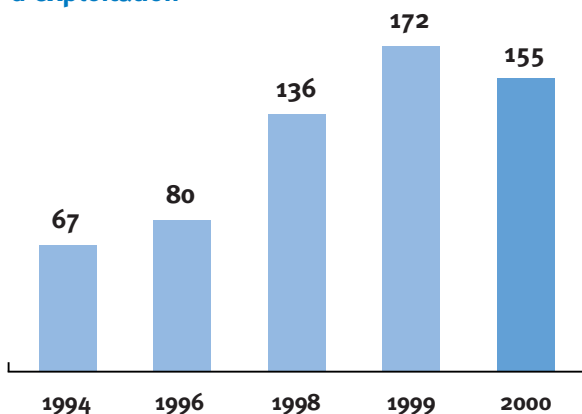
## ORGANIGRAMME DU GROUPE VRANKEN MONOPOLE AU 31/12/2000



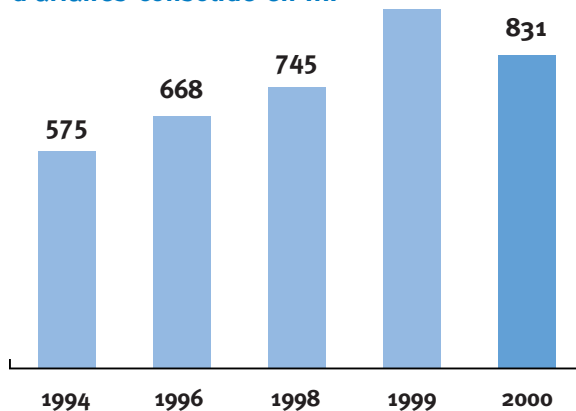
### III.4. EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Malgré la crise du secteur, les graphiques ci-dessous mettent en évidence la croissance soutenue du Groupe depuis 1994, et celle de son résultat d'exploitation.

#### Evolution du résultat d'exploitation

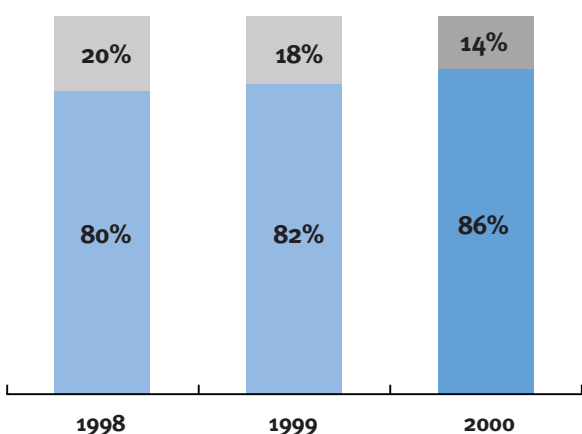


#### Evolution du chiffre d'affaires consolidé en MF



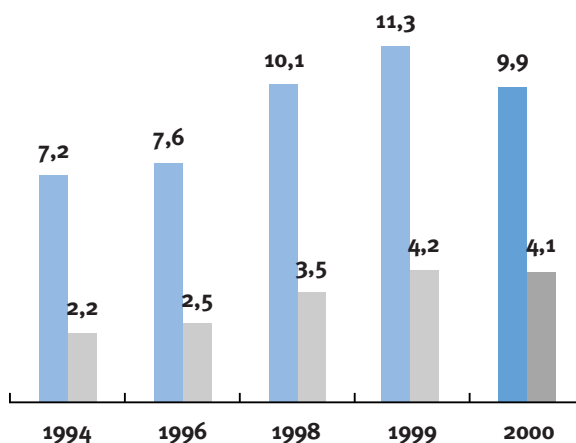
#### Répartition du nombre de cols vendus en marque (%)

■ Marques  
■ Marques nationales



#### Evolution du nombre de cols vendus en France et à l'étranger (en millions d'unités)

■ Total  
■ Dont export



### III.5. POSITIONNEMENT DE VRANKEN MONOPOLE EN CHAMPAGNE

En 2000, VRANKEN MONOPOLE a commercialisé près de 10 000 000 de bouteilles de Champagne (dont 56% en France et 44% sur les marchés d'exportation) et 2 000 000 de bouteilles de Porto.

#### Saisonnalité des activités

La saisonnalité des activités est de plus en plus forte en Champagne, due principalement à la volonté de notre clientèle distributeurs d'avoir en permanence des stocks minima, et de s'approvisionner uniquement au moment de forte consommation. Ainsi, en 2000, 19% des expéditions ont eu lieu sur les six premiers mois de l'année, 18% sur le troisième trimestre et 63% sur le dernier trimestre, dont 24% sur le seul mois de décembre.

## Ses principaux concurrents

Expéditeur	Marques
<b>Vranken Monopole</b>	<b>Demoiselle, Heidsieck &amp; C° Monopole, Charles Lafitte, Vranken, Barancourt, Charbaut, Germain</b>
LVMH	Moët & Chandon, Veuve Clicquot Ponsardin, Mercier, Ruinart, Canard-Duchêne, Pommery, Krug
Marne & Champagne	Marne & Champagne, Lanson, Alfred Rothschild & Cie, Besserat de Bellefon,
P & C Heidsieck	Charles Heidsieck, Piper Heidsieck, Bonnet
MUMM	Mumm, Perrier-Jouët
Laurent Perrier	Laurent-Perrier, de Castellane, Salon
Martel	Martel
Duval-Leroy	Duval-Leroy
Boizel, Chanoine Champagne	Boizel, Chanoine, de Venoge
Taittinger	Taittinger, Irroy, Saint-Evremont

Source interne.

### III.5.1. DONNÉES CHIFFRÉES SUR LES VOLUMES DE PRODUCTION AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Pour la plus large part, les ventes de VRANKEN MONOPOLE sont réalisées par les marques suivantes :

	Ventes 1998 bouteilles 75 cl (en milliers)	Ventes 1999 bouteilles 75 cl (en milliers)	Ventes 2000 bouteilles 75 cl (en milliers)	Fourchette de Prix de Vente Consommateurs pratiques	Offre des autres Maisons
Secondes Marques	2 181	2 073	1 301	inférieurs à 85 F	Offre atomisée
VRANKEN					DE CASTELLANE NICOLAS FEUILLATE MERCIER CANARD-DUCHÊNE
Charles LAFITTE	5 139	5 392	5 396	89 F/110 F	
GERMAIN					
“DEMOISELLE” de VRANKEN					MOËT ET CHANDON POMMERY PIPER HEIDSIECK MUMM LAURENT-PERRIER...
PRESIDENT BELLE de GERMAIN					
HEIDSIECK & C° MONOPOLE	2 604	3 702	3 159	110 F/200 F	VEUVE CLICQUOT TAITTINGER
“ORGUEIL DE FRANCE” de Charles LAFITTE					
“DIAMANT” de HEIDSIECK & C° MONOPOLE	86	153	78	200 F et +	“Dom Pérignon” de MOËT ET CHANDON “Belle Epoque” de PERRIER-JOUËT “Cristal” de ROEDERER “Grande Cuvée” de KRUG
“CUVEE 21” de DEMOISELLE					
	<b>10 010</b>	<b>11 320</b>	<b>9 934</b>		

### III.5.2. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires (France et export).

	1998	1999	2000
France	487 578 (- 1,2 %)	599 726 (+ 23 %)	477 357 (- 25,6 %)
Export	256 871 (+ 8,5 %)	351 058 (+ 36,7 %)	353 753 (+ 0,77 %)
<b>TOTAL</b>	<b>744 449</b>	<b>950 784</b>	<b>831 110</b>

### III.5.3. CLIENTS - CIRCUITS DE DISTRIBUTION ET MARCHÉS

VRANKEN MONOPOLE commercialise ses Champagnes au travers des trois réseaux de distribution.

#### La Distribution Moderne en France - GMS

##### (50 % des ventes en 2000) :

Elle regroupe la totalité des centrales d'achat alimentaires, soit 16 enseignes représentant 77 points de négociation.

Les résultats obtenus en 2000 sont dus :

- à la stratégie de développement dans ce type de circuit de distribution, et ce, dès l'origine de la Maison - en 1976 - (s'agissant du Champagne, cette démarche était alors atypique),
- à ses équipes commerciales qui ont acquis une bonne compréhension des attentes spécifiques de ces circuits et une forte crédibilité,
- au fait que par son dynamisme, VRANKEN MONOPOLE a suivi la progression du marché,
- à la présence de l'ensemble de la gamme des Champagnes de VRANKEN MONOPOLE chez la quasi-totalité des grands opérateurs de ce secteur.

#### Le Commerce Traditionnel en France

##### (8 % des ventes en 2000) :

Ce réseau représente 220 clients (principalement grossistes).

- La présence de VRANKEN MONOPOLE dans le "Circuit Traditionnel" (cafés, hôtels, restaurants, magasins spécialisés) est un complément nécessaire très porteur d'image.
- La présence forte dans la grande et petite restauration assure la reconnaissance et le prestige des Marques de VRANKEN MONOPOLE auprès des consommateurs.
- Le réseau commercial de VRANKEN MONOPOLE, spécialisé dans le circuit traditionnel lui garantit un grand développement et une visibilité accrue de l'ensemble des Marques de plus en plus probante.

La visibilité des commandes est assurée par les références des produits et par l'historique constaté pour chaque client. Il faut ajouter qu'à ce jour, la société n'a fait l'objet d'aucun déréférencement.

Concernant le risque d'impayés, VRANKEN MONOPOLE se couvre auprès de la SFAC en France et de la COFACE à l'étranger.

Concernant la clientèle traditionnelle, le risque est d'autant moins grand que la société ne livre pas en direct mais par l'intermédiaire de grossistes.

Enfin, concernant la clientèle des particuliers, toutes les commandes sont automatiquement payées à la livraison.

#### L'export (44 % des ventes de Champagne) :

- La politique export de VRANKEN MONOPOLE est caractérisée par la maîtrise "directe" des ventes à l'export accentuée par la création des filiales étrangères belge, allemande et américaine, qui ont permis à la Maison d'atteindre rapidement une bonne pénétration des marchés.

- Le rachat des Marques ROZES et HEIDSIECK & C° MONOPOLE, a permis à VRANKEN MONOPOLE d'étendre les implantations à l'étranger et d'étoffer son image au grand export.

- Un service affecté spécialement à l'exportation organise les ventes dans les grands pays consommateurs de Champagne (C.E.E. et Amérique du Nord) et assure la prospection de clientèles nouvelles à la grande exportation.

#### Tableau d'évolution de la répartition des trois réseaux (en % du chiffre d'affaires ventes Champagne)

	1998	1999	2000
EXPORT	35 %	39 %	44 %
G.M.S.	49 %	49 %	48 %
TRADITIONNEL	16 %	12 %	8 %

### III.5.4. L'OUTIL INDUSTRIEL

VRANKEN MONOPOLE a fortement investi dans la mise en place d'un outil industriel performant, permettant d'assimiler sa forte croissance et qui s'inscrit dans une démarche de recherche permanente de grande qualité.

L'outil est récent et de nombreux investissements ont encore été mis en œuvre en 2000 pour répondre plus fidèlement aux exigences du marché ainsi qu'au renforcement de sa productivité. La société est propriétaire, soit directement soit dans le cadre de contrats de crédit bail, de l'ensemble de son outil de production.

En dehors de prestations de pressurage et de vinification (normes C.I.V.C.), la société ne fait appel à aucune sous-traitance.

Le contrôle qualité au niveau des prestations viticoles et de pressurage est réalisé non seulement par l'Interprofession Champenoise, mais aussi en interne avec la mise en place d'un véritable contrôle qualité répondant à la norme H.A.C.C.P. En ce qui concerne les cuveries, l'homologation est assurée par la DRIRE. Pour la production de produits finis, la Maison VRANKEN fait contrôler par l'Institut Œnologique de Champagne les opérations ainsi que les analyses réalisées par le laboratoire Maison.

Le contrôle qualité étant un des axes déterminant de développement de la société, un contrôleur qualité a été recruté ce qui permet à la société d'optimiser les contrôles à tous les stades d'élaboration du produit et d'assurer à l'ensemble de ses clients une sécurité du produit optimisée grâce aux contrôles effectués sur l'ensemble des prestataires intervenant tant en amont qu'en aval de la production.

### Les pressoirs

Classés "qualitatifs", les pressoirs de VRANKEN MONOPOLE sont implantés dans chacune des grandes régions viticoles de la Champagne et permettent à la Maison de pressurer plus de 40% de son approvisionnement, soit 550 ha (à 12 600 kilos/hectares : 7 000 000 kilos). Dès l'année 2001, deux autres pressoirs seront exploités ce qui augmentera les approvisionnements d'environ 60 ha.

Ces pressoirs donnent à la Maison la sécurité du contrôle du pressurage qui garantit une indépendance certaine vis-à-vis des tiers.

### Les cuveries

110 000 hectolitres de cuveries thermo-régulées.

Les cuveries sont attachées aux centres de pressurage de VRANKEN MONOPOLE, situés à Tours-sur-Marne et Bouzy (Montagne de Reims), Congy (sud Marne, marais de Saint-Gond) et Merrey-sur-Arce (Côte des Bars).

Le contrôle et le maintien à faible température de la fermentation des moûts est une phase cruciale du processus de vinification : il permet de préserver tout le potentiel aromatique des vins à venir.

### Les caves historiques

Caves traditionnelles creusées dans la craie. Elles sont situées à Epernay, Bouzy, Congy, Cramant et Tours-sur-Marne.

Ce sont au total plus de 7 km de caves où les vins sont conservés, à l'abri de la lumière et à température constante (9°), pendant toute la durée du vieillissement.

La capacité de stockage s'établit à environ 25 millions de bouteilles.

Ces caves ne sont pas seulement utilisées comme "outil", elles sont aussi un vecteur de communication qui porte l'image de la Champagne dans le Monde. Ainsi, les caves de DEMOISELLE, 42, avenue de Champagne à Epernay, ont été aménagées pour accueillir des visiteurs (spectacle son et lumière).

### Les robots de remuage

Les robots (276) assurent la fonction de remuage et sont implantés sur les sites de stockage permettant ainsi de "traiter" les bouteilles en évitant des frais de logistique importants.

Le remuage est effectué dans les locaux d'Epernay, de Congy et de Tours-sur-Marne.

### Chantier de dégorgement et chaîne d'habillage

VRANKEN MONOPOLE dispose de plusieurs lignes de dégorgement et d'habillage spécialisés selon le flaconnage utilisé.

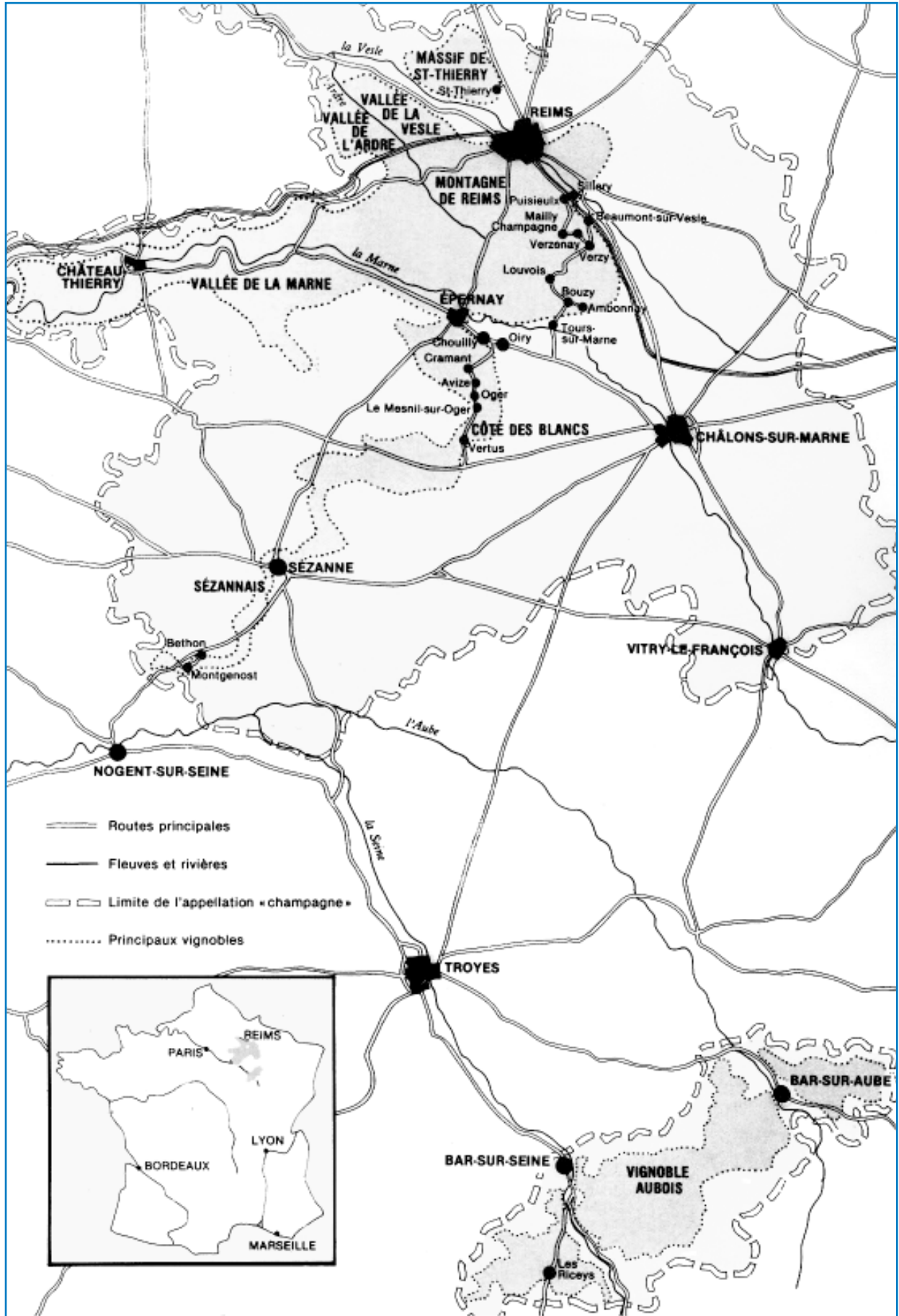
**Tours-sur-Marne :** une chaîne automatique d'une capacité de 9 000 bouteilles/heure, produit les bouteilles de forme standard (75 cl). Un chantier de transvasage est en cours de réalisation afin de doter la société d'un outil moderne, performant et mieux adapté aux besoins de la société.

**Vertus :** dans le cadre de l'effort de productivité, l'outil de Vertus a été transféré sur le site de Tours-sur-Marne.

### Stockage des bouteilles habillées

Les expéditions de Champagne sont marquées par une forte saisonnalité (environ 19% pendant le premier semestre et 81% durant le second). Pour éviter les à-coups de production et respecter les délais de livraison, VRANKEN MONOPOLE maintient en permanence un important stock tampon de bouteilles habillées qui est logé dans un entrepôt spécialement aménagé à cet effet qui est passé de 1 500 000 à 2 500 000 bouteilles.

La performance industrielle est un point fort de VRANKEN MONOPOLE.



## III.6. FACTEURS STRATÉGIQUES DE VRANKEN MONOPOLE

### III.6.1. DÉTENTION DES MARQUES PRINCIPALES

Le Groupe VRANKEN MONOPOLE est propriétaire de l'ensemble des marques exploitées.

ENTITÉ DU GROUPE DÉTENTRICE DES DROITS	MARQUES
VRANKEN MONOPOLE	Champagne VRANKEN
VRANKEN MONOPOLE	CUVEE 21
Champagne VRANKEN	Champagne DEMOISELLE
Champagne VRANKEN	Champagne BARANCOURT
Champagne VRANKEN	Champagne A. CHARBAUT & Fils
Champagne VRANKEN	Toutes autres marques
Champagne Charles LAFITTE	Champagne Charles LAFITTE
Champagne Charles LAFITTE	ORGUEIL DE FRANCE
Champagne HEIDSIECK & C° MONOPOLE	HEIDSIECK & C° MONOPOLE
Champagne HEIDSIECK & C° MONOPOLE	DIAMANT BLEU
Champagne HEIDSIECK & C° MONOPOLE	GERMAIN
S. PEDRO DAS AGUIAS et ROZES	SAO PEDRO - ROZES

### III.6.2. ORIGINE DES APPROVISIONNEMENTS

VRANKEN MONOPOLE s'est développée sur la base d'un approvisionnement solide, sécurisé par une volonté de contrôler son propre vignoble et d'étendre les contrats d'approvisionnement, soit sur du long terme, soit en offrant aux partenaires vignerons des relations pérennes à travers les contrats pluri-annuels.

L'approvisionnement en raisin de VRANKEN MONOPOLE pour 2000 est resté stable.

Les approvisionnements de VRANKEN MONOPOLE proviennent des vignobles Maison et de contrats avec les vignerons. Quant aux approvisionnements en bouteilles, bouchons, muselets et étiquettes, sont suffisamment diversifiés pour ne pas présenter un caractère particulièrement stratégique.

Le rachat de la société PRESSEIRS MENECLIER en 1999 a permis de sécuriser davantage encore l'approvisionnement avec la reprise en parallèle des contrats d'approvisionnement de cette société.

La conclusion d'un contrat de partenariat avec le PRESSEIR GERMAIN en 2000 permettra quant à lui de développer et de diversifier l'approvisionnement à compter de la vendange 2001.

#### Le vignoble Maison

VRANKEN MONOPOLE exploite 175 ha de vignoble : une grande partie dans les grands et premiers crus (27 ha à Bouzy -

13 ha à Cramant et Vertus - 40 ha dans les marais de Saint-Gond et Sézannais), les autres vignobles sont répartis entre les autres crus de la Marne et la côte des Bars.

Il s'agit d'une des cinq plus grandes exploitations viticoles de la Champagne.

#### L'approvisionnement long terme

Des contrats à long terme de 18 et 25 ans garantissent environ 203 ha à VRANKEN MONOPOLE et sécurisent ainsi ses approvisionnements.

#### Des contrats pluriannuels (contrats interprofessionnels champenois)

Des contrats de quatre ans, renouvelables, assurent à VRANKEN MONOPOLE S.A l'approvisionnement d'environ 900 ha supplémentaires.

Les raisins qui approvisionnent la Maison proviennent de toutes les vallées de la Champagne et donnent, par leur diversité, la possibilité à VRANKEN MONOPOLE de réaliser tous les assemblages indispensables à l'élaboration des vins sous ses Marques.

Cet approvisionnement donne à VRANKEN MONOPOLE les moyens d'assurer sa croissance; ainsi, la Maison devrait enregistrer en 2001 des volumes supérieurs à ceux de 2000, qui se sont établis à 10 000 000 de bouteilles.

Les stocks et les approvisionnements garantis représentaient, à fin décembre 2000, 33 000 000 bouteilles (après vendange octobre 2000 : 38 000 000 bouteilles).

L'approvisionnement représente plus de 50% du prix de revient d'une bouteille de Champagne au moment de l'expédition, comme l'atteste le tableau ci-dessous (base 100).

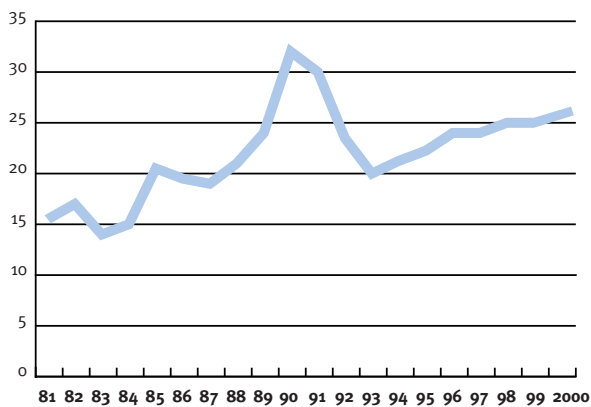
**Prix de revient d'une bouteille de Champagne (en %)**

Raisin et frais vendange	55,18
Vinification et tirage	5,75
Finition et habillage	6,98
Frais financiers	7,61
Coûts indirects (hors amortissements)	12,71
Main d'œuvre	
- directe	3,17
- indirecte	7,17
Amortissements	1,43

**Prix du raisin**

Chaque année, sous l'égide du Commissaire du Gouvernement, au CIVC, les Vignerons et les Maisons de Champagne fixent le prix de référence du raisin qui est pondéré en fonction de l'échelle des crus. Pour 2000, le prix pratiqué à l'observation des contrats signés est de 26,25 F le kilo.

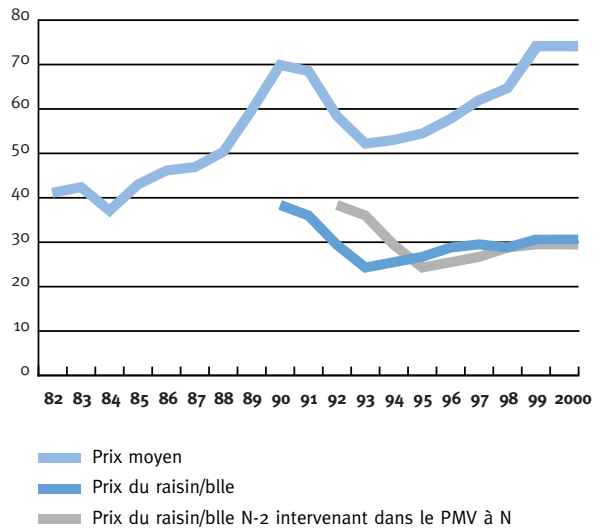
**Evolution du prix du raisin entre 1981 et 2000 (FRF par kg) sachant que 1,2 kilos sont nécessaires pour réaliser une bouteille de Champagne**



Source C.I.V.C.

Le prix de base du kilo de raisin a fortement augmenté depuis 1980 : de 12,50 F à cette période, le kilo est passé à 25 F en 1998, après un point culminant à 32 F en 1990. Un accord cadre a été signé en 1996, entre l'Union des Maisons de Champagne et le Syndicat des Vignerons, pour permettre de stabiliser le prix du kilo de raisin (hors inflation) jusqu'en 1999 à 24 F le kilo (auquel s'ajoute l'inflation). Lors de la vendange 2000, le prix du kilo de raisin a de nouveau augmenté pour s'établir à 26,25 F le kilo.

**Evolution du prix moyen de vente de 1981 à 2000**



Source VRANKEN MONOPOLE

La rentabilité des Maisons de Champagne est déterminée, entre autres, par l'écart entre le prix du raisin et le prix de vente du produit fini.

Le graphique ci-dessus permet de visualiser la crise qui a débuté en 1991 (effet de ciseaux) et le retournement de marché qui apparaît dès 1996.

Dans un tel contexte, la permanence des frais fixes importants, propres aux Maisons de Champagne a induit de nombreuses restructurations par fusions et acquisitions. Ces restructurations ont par ailleurs permis de dégager de réelles opportunités de croissance interne et externe pour les Maisons de Champagne les mieux préparées et les plus volontaristes.

**III.6.3. IMPORTANCE RELATIVE DES PRINCIPAUX CLIENTS**

Le principal client ne représente pas plus de 5% du chiffre d'affaires.

**III.7. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES**

A la connaissance de la société, il n'existe pas, à ce jour, de faits exceptionnels pouvant avoir ou ayant eu, dans le passé, une incidence sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société VRANKEN MONOPOLE et de ses filiales.

Le différend portant sur des modalités d'application relative à la propriété industrielle avec l'un de nos confrères ne devrait pas avoir de conséquence significative sur l'actif net du Groupe, pas plus que sur son activité.



## III.8. LES HOMMES

Aujourd'hui, avec 259 personnes en Champagne et 86 à l'étranger, c'est l'ensemble du personnel de VRANKEN MONOPOLE qui défend et représente les grandes traditions du Champagne et du Porto.

Le personnel bénéficie des dispositions légales sur la réduction du temps de travail dont le détail figure au chapitre IV du présent document.

### • Pour le Vignoble

Sous la direction d'un Ingénieur Viticole, 60 personnes assurent l'exploitation des vignes de VRANKEN MONOPOLE tant en Champagne qu'au Portugal.

Pendant la période de vendanges, cette équipe est renforcée par plus de 320 temporaires.

### • Pour la production

Cette activité est placée sous la direction d'un Chef de Production (également en charge des achats) qui est assisté par 3 œnologues et 126 collaborateurs répartis entre les différents sites (cuveries, caves, dégorgement, habillage et laboratoire).

### • Pour les services commerciaux

Tous les services sont regroupés au 17, avenue de Champagne à Epernay, sous la responsabilité d'un Directeur des Marchés. Soit quatre départements :

---

#### 1 - L'export :

5 responsables de zones et 16 commerciaux

- Grande Bretagne,      - Etats-Unis,
  - Benelux,                - Suisse,
  - Italie,                    - Espagne, Portugal
- 

#### 2 - La France "Commerce Moderne":

3 comptes clés et 13 commerciaux

---

#### 3 - La France "Traditionnel":

- 1 responsable national, 3 comptes clés,
  - 5 commerciaux et 7 multicares.
  - 1 directeur de clientèle "prestige"
  - 1 responsable de clientèle "Business to Business"
- 

#### 4 - L'Administration des Ventes et crédit-clients :

15 personnes

---

### • Pour la régie et le service achats

5 personnes

### • Pour la direction administrative et financière

19 personnes

Comptabilité, Budget, Gestion, Informatique, Ressources Humaines, Juridique.

### Evolution de l'effectif

	1997	1998	1999	2000
<b>Effectif Champagne (*)</b>	<b>197</b>	<b>204</b>	<b>239</b>	<b>259</b>
<b>Effectif filiales étrangères</b>	<b>77</b>	<b>80</b>	<b>83</b>	<b>86</b>
(*) dont				
Vignoble	43	41	51	60
Production	86	93	112	130
Commercial (*)	37	39	45	43
Administratif (*)	31	31	31	26

(\*) En France.

## III.9. POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

Les investissements sont constants pour adapter l'outil au développement important des ventes.

### Recherche/Qualité

La recherche fondamentale du cycle vitivinicole est assurée par l'interprofession.

Le contrôle qualité fait l'objet d'un développement en interne grâce au recrutement d'un Responsable Qualité ayant pour mission la mise en place de l'H.A.C.C.P.

La recherche appliquée du cycle est assurée par nos laboratoires.

Ces mêmes laboratoires s'assurent d'une part du respect réglementaire relatif aux vins ainsi que de l'application de nos cahiers des charges.

Les recherches "Aval" en packaging, marketing, et logistique sont permanentes. Elles sont prises en charge par l'entreprise en liaison avec des bureaux d'études spécialisés.

Au plan interne, trois personnes sont affectées à ce développement.

En matière de recherche et développement, la société consacre un budget de l'ordre de 1 million de francs pour les nouveaux produits et le packaging.

### Les investissements

En 2000, les investissements ont eu pour principal objet :

- l'agrandissement des installations viti-vinicoles de Tours-sur-Marne,
- l'agrandissement de la cuverie,
- l'agrandissement des stockages,

permettant de faire face au développement plus rapide des ventes.

### Description chiffrée des principaux investissements

En MF	1998	1999	2000
Incorporels	26	30	6,8
Corporels	30,1	67	42,1
Financiers	8,4	56	0,3
<b>TOTAUX</b>	<b>64,5</b>	<b>153</b>	<b>49,2</b>

# CHAPITRE IV

## Patrimoine, situation financière, résultats

---

<b>IV.1. RAPPORT DE GESTION ET TABLEAUX DES RÉSULTATS FINANCIERS</b>	<b>28</b>
<b>A : Concernant l'Assemblée Générale Ordinaire</b>	
IV.1.1. Activité et résultats	28
IV.1.2. Les hommes	32
IV.1.3. L'environnement	32
IV.1.4. Actionnariat, filiales, participations et Sociétés contrôlées	32
IV.1.5. Charges non déductibles	33
IV.1.6. Affectation des résultats	33
IV.1.7. Distribution de dividendes au titre des exercices antérieurs	34
IV.1.8. Tableau de résultat des cinq derniers exercices	34
IV.1.9. Conventions réglementées	34
IV.1.10. Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes	34
IV.1.11. Nomination de nouveaux administrateurs	34
IV.1.12. Jetons de présence ou indemnités versées aux administrateurs	35
<b>B : Concernant l'Assemblée Générale Extraordinaire</b>	
IV.1.13. Augmentation du capital social	35
IV.1.14. Conversion du nouveau capital social en euros	35
<b>IV.2. COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>37</b>
<b>IV.3. COMPTES SOCIAUX</b>	<b>56</b>

# IV.1. Rapport de gestion et tableaux des résultats financiers

## Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 15 juin 2001

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires, à l'effet tout d'abord, de vous rendre compte de l'activité de la Société et des résultats de notre gestion au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2000, et de soumettre à votre approbation les comptes et le bilan de cet exercice, ainsi que notre proposition d'affectation du résultat et, ensuite, de vous soumettre notre proposition d'augmentation de capital social en vue de sa conversion en Euros.

Les convocations prescrites ont été régulièrement effectuées, et l'ensemble des documents et pièces prévues par la réglementation en vigueur a été tenu à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous précisons toutefois qu'un rapport annuel visé par la C.O.B. ayant été réalisé, toutes les informations chiffrées détaillées y figurent, et que seules les informations générales seront reprises dans le présent rapport.

## A : CONCERNANT L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### IV.1.1. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

#### Faits majeurs

L'année 2000 a été une année de grande avancée dans le parachèvement de notre outil industriel. Période de mise au point des investissements, elle a été très encourageante et nous permet de penser qu'elle nous conduira à des gains de productivité significatifs pour le futur.

Par ailleurs, malgré une crise très importante traversée par la Champagne au cours de cette année 2000, contrecoup de la fièvre de l'an 1999, nos équipes ont su s'adapter et faire en sorte que notre Groupe limite très fortement la chute enregistrée par le marché (- 23%).

En effet :

- Les ventes de marques de VRANKEN MONOPOLE n'ont affiché qu'un retrait de 12,5% (avec un recul du chiffre d'affaires consolidé de 12,50%) ;
- Les ventes de VRANKEN MONOPOLE export et provisions de bord (qui représentent 44% de l'activité) ont progressé de 4,5 points ;
- Et, pour la France, la part de marché des marques de VRANKEN MONOPOLE s'est élevée à 13,6% en 2000, contre 13,2% en 1999 et 10,5% en 1998 (source NIELSEN).

Notre filiale en Grande Bretagne a été opérationnelle au cours du second semestre 2000. Bien qu'ayant eu un démarrage modeste, son évolution permettra de développer et de sécuriser nos parts de marché outre Manche.

Enfin, l'acquisition de la société PRESSOIRS MENECLIER en décembre 1999 et l'accord de gestion du PRESSOIR GERMAIN en Mars 2000, à effet en 2001, viennent conforter nos approvisionnements, les renouvellements de contrats à la vendange 2000 s'étant, par ailleurs, bien effectués pour notre Groupe.

## Résultats Sociaux et Consolidés

### Résultats Sociaux

#### Compte de résultat

Retombé l'effet An 2000, la Société VRANKEN MONOPOLE qui exerce une activité de holding active du Groupe a réalisé, au cours de l'exercice 2000, un chiffre d'affaires hors taxes de 498 955 KF contre 594 473 KF l'exercice précédent, soit une diminution de 16,06%, l'exercice 1999 ayant enregistré, nous vous le rappelons, une progression de 23,4%.

Ce chiffre provient, d'une part, de son activité de distribution des produits du Groupe, et d'autre part, des prestations servies auprès de ses filiales.

Au total, les produits d'exploitation de la Société se sont chiffrés à 503 929 KF contre 601 110 KF l'an passé.

En regard, nos charges d'exploitation ont diminué de 18,02% passant de 560 401 KF pour l'exercice précédent à 459 390 KF.

Le résultat d'exploitation de la Société est ainsi ressorti en progression par rapport à l'exercice précédent, s'établissant à 44 539 KF contre 40 710 KF en 1999.

Compte tenu de produits financiers s'inscrivant à 8 902 KF pour 14 645 KF de charges financières du fait de la remontée des taux, le résultat financier de la Société s'est inscrit en négatif de 5 743 KF, contre un résultat négatif de 6 587 KF en 1999, soit en amélioration, d'où un résultat courant avant impôts de 38 796 KF contre un résultat de 34 122 KF.

En définitive, compte tenu d'un résultat exceptionnel négatif de 1 659 KF du fait de dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions, et de 10 833 KF d'impôt sur les bénéfices, le bénéfice net de la Société VRANKEN MONOPOLE s'est inscrit à 26 304 KF contre un bénéfice net de 26 147 KF en 1999.

### **Bilan**

Au 31 décembre 2000, les actifs immobilisés de la Société VRANKEN MONOPOLE s'élevaient, après 13 404 KF d'amortissements, à 531 827 KF contre 529 029 KF l'an passé.

Les actifs circulants s'inscrivaient quant à eux à 221 331 KF contre 179 014 KF à la fin de l'exercice précédent.

En regard du résultat de l'exercice, nos capitaux propres s'inscrivaient à 469 297 KF contre 461 566 KF. Nos dettes s'élevaient, quant à elles, à 287 796 KF contre 250 105 KF en 1999.

Au total, au 31 décembre 2000, le bilan de la Société VRANKEN MONOPOLE se chiffrait à 757 416 KF contre 711 682 KF au 31 décembre 1999.

### **Résultats Consolidés**

#### **Compte de résultat consolidé**

Les comptes consolidés du Groupe sont la traduction des faits de l'exercice évoqués plus haut, et sont conformes en cela à nos prévisions.

De fait, le chiffre d'affaires consolidé s'est établi à 831 110 KF en 2000 contre 950 784 KF en 1999.

Les résultats consolidés du Groupe VRANKEN MONOPOLE font apparaître :

- Un résultat d'exploitation de 155 388 KF, soit 18,7% du chiffre d'affaires contre 18% en 1999;
- Un résultat courant avant impôts de 76 255 KF;
- Un résultat net de l'ensemble consolidé de 43 271 KF.

#### **Bilan consolidé**

Au 31 décembre 2000, l'actif net immobilisé du Groupe consolidé s'inscrivait à 608 368 KF contre 599 647 KF en 1999 et l'actif circulant à 1 860 431 KF contre 1 732 071 KF dont 1 445 010 KF de stocks et en cours, contre 1 338 606 KF en 1999.

En regard, au passif du bilan consolidé, les capitaux propres de l'ensemble consolidé s'inscrivaient, compte tenu du résultat de l'exercice, à 568 583 KF contre 549 890 KF pour l'exercice précédent.

Les dettes quant à elles, à 1 870 033 KF contre 1 758 963 KF en 1999.

Au 31 décembre 2000, le total du bilan s'inscrivait ainsi à 2 468 799 KF contre 2 331 718 KF au 31 décembre 1999.

#### **Risque de taux**

Au 31 décembre 2000, 94% de l'endettement du Groupe VRANKEN était à taux variable.

Le Groupe utilise essentiellement, dans sa gestion du risque de taux d'intérêt, des instruments financiers assurant une garantie de taux, tout en se préservant les mouvements favorables.

Le Groupe se limite à des utilisations dans le cadre strict de ses besoins.

#### **Risque de change**

L'essentiel de l'endettement du Groupe se fait sur la zone EUROS, donc sans risque de change.

Pour le reste, les échanges du Groupe se font principalement avec des pays à monnaies stables pour un risque de change négligeable.

### **Méthodes comptables et mode de présentation des comptes**

Les comptes consolidés du Groupe VRANKEN MONOPOLE sont établis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000 en conformité avec les "nouvelles règles et méthodes relatives aux comptes consolidés" approuvées par arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable, étant précisé que ce changement de référentiel n'emporte pas d'incidence significative sur la comparabilité des comptes présentés.

En dehors de la modification susvisée, nous vous précisons qu'aucun autre changement n'est intervenu dans le mode de présentation des comptes, par rapport à l'exercice précédent et ce, tant concernant les comptes sociaux de la Société VRANKEN MONOPOLE que concernant les comptes consolidés.

### **Perspectives d'avenir**

Développement de nos exportations, évolution du mix produit, développement de nos parts de marché, et développement des outils industriels nécessaires à notre Groupe pour répondre aux exigences de la distribution moderne tant au niveau de la traçabilité que de l'informatique ou de la logistique, sont les credos de la politique de notre Groupe pour les toutes prochaines années.

Pour ce qui est de l'exercice en cours, nous vous dirons que, compte tenu de la réactivité de notre Groupe et de nos équipes

face à la crise qui a touché la Champagne en 2000, nous sommes plus que jamais confiants dans le développement de VRANKEN MONOPOLE.

Confiance que confortent les chiffres d'affaires du dernier trimestre 2000 et du premier trimestre 2001 (+ 6% du chiffre d'affaires).

Compte tenu des gains en parts de marché réalisés en 2000, notre Groupe devrait tirer le meilleur parti du rebondissement du marché, et ce, d'autant plus compte tenu du dynamisme de la Marque HEIDSIECK & C° MONOPOLE.

De fait, des événements majeurs comme le développement de notre grande Marque HEIDSIECK & C° MONOPOLE dans le secteur des provisions de bords et auprès des duty free augurent des perspectives optimistes.

De même, nous constatons, tant en France qu'à l'Export, la réussite de nos produits de niches que sont Champagne DEMOISELLE, ORGUEIL DE FRANCE et la cuvée DIAMANT qui nous donnent de véritables armes par rapport à la concurrence.

Quant au Porto, si l'année 2000 aura été l'année de reprise de ROZES, l'année 2001 sera celle de notre développement que nous estimons à 30% en volume. Développement pour lequel nous construisons une cave à la QUINTA DE MONSUL.

#### **Sur le plan industriel**

L'exercice 2000 a vu la poursuite de notre programme d'investissements, de modernisation et d'augmentation de la capacité de notre outil industriel de Tours-sur-Marne.

Les outils logistiques devraient être opérationnels dès 2001.

Pour ce qui est de notre activité portugaise, nous procéderons à des investissements industriels dans le Douro afin de répondre à la croissance de nos ventes.

#### **Sur le plan social**

Les nouvelles dispositions législatives sur le temps de travail ont été mises en place avec succès dans l'ensemble des sociétés du Groupe.

Le consensus a pu être trouvé autour d'un régime permettant à l'ensemble des salariés de bénéficier d'une organisation plus souple des rythmes de travail.

D'autres avantages sont à l'étude afin de renforcer la cohésion et le dynamisme de l'ensemble des salariés de notre Maison.

#### **Passage de l'an 2000 et passage à l'Euro**

Le passage de l'an 2000 s'est déroulé sans difficulté particulière.

Le développement de notre outil informatique se poursuit en conformité avec les prévisions antérieurement validées par nos services pour un passage à l'euro sans plus de difficulté.

De fait, nous avons procédé à de nombreux tests d'application afin d'en optimiser la fiabilité de notre outil face à la conversion.

La plupart de nos filiales étrangères européennes ont d'ailleurs déjà basculé avec succès.

Pour la France, nous envisageons ainsi de passer à l'Euro dès le 1er juillet 2001.

#### **Recherche et développement**

La recherche fondamentale et la recherche appliquée sont assurées par les instances professionnelles, que 3 hommes/an relaient au plan interne, de sorte que le Groupe reste toujours à la pointe des nouvelles technologies en matière de qualité et de production.

## Activité des filiales

Activité des principales filiales (en milliers de francs)	Chiffre d'affaires	Résultat courant	Résultat net
<b>Filiale de portefeuille</b>			
VEPAR	45	31 785	31 875
Cette société a pour seule activité la gestion de son portefeuille, son résultat provenant des remontées de dividendes des filiales.			
<b>Filiales industrielles</b>			
Champagne VRANKEN	677 458	19 725	19 165
Cette société, qui porte la production du Groupe, parachève la restructuration de son outil industriel, et ce, tant du point de vue logistique que du point de vue capacitaire pour répondre aux exigences du marché. Après avoir subi en l'an 2000 le contre-coup de l'effet changement de siècle, les résultats de cette Société semblent devoir s'inscrire de nouveau en progression.			
S. PEDRO DAS AGUIAS	21 299	2 829	2 468
ROZES	31 127	860	1 273
La société S. PEDRO DAS AGUIAS et sa filiale à 100%, ROZES, bénéficient d'un fort réseau de distribution en France et dans le Monde. L'investissement dans un outil industriel dans le Douro leur permettra, dans un avenir tout proche, de répondre au développement quantitatif et qualitatif que nous pensons pouvoir être très fort sur les marques de ces deux sociétés.			
<b>Filiales Commerciales</b>			
VRANKEN DEUTSCHLAND	93 271	201	39
HDV-VRANKEN	25 355	687	23
VRANKEN AMERICA	14 276	377	267
VRANKEN MONOPOLE U.K.	1 823	-1 284	-1 284
Têtes de pont de notre Groupe à l'étranger, ces filiales servent toutes le développement des ventes des produits VRANKEN MONOPOLE à l'étranger. Parfois lourd, l'investissement dans une filiale voit son retour, non seulement dans les résultats de la filiale, mais également dans les exportations du Groupe dans le pays considéré. Ainsi, si nos filiales les plus anciennes dégagent des résultats bénéficiaires, les pertes dégagées par nos toutes jeunes filiales, comme notre filiale en Angleterre, doivent être considérées comme un nécessaire investissement en vue de la prise de parts de marché.			
<b>Filiales viticoles</b>			
Champagne COLLIN	21 208	4 822	4 065
ORGE BASSIN	3 883	1 431	923
SALIMEL	2 941	859	586
VAL CHATAIN	1 732	230	146
B.M.T. VIGNOBLES	8 243	3 351	2 184
Les filiales viticoles du Groupe, dont la société mère est la société Champagne COLLIN, confortent l'approvisionnement du Groupe. Leur résultat, fonction de l'activité viticole, est constant. Elles s'emploient à préserver l'environnement.			

Conformément à la loi, un tableau des filiales et participations est annexé au présent rapport, y figure l'ensemble des autres filiales du Groupe moins significatives.

## Les titres en Bourse

Nos actions, émises au Second Marché d'EURONEXT Paris et au Premier Marché d'EURONEXT Bruxelles, (EURONEXT étant issu, nous vous le rappelons, de la fusion, en septembre dernier, des Bourses de Paris, Amsterdam et Bruxelles), ont suivi l'évolution boursière telle que représentée dans le tableau ci-dessous. Au cours de l'exercice 2000, le cours a culminé à 49,70 EUROS, soit 326,01 F.

## Cours de l'action

		EURONEXT (issu de la fusion des marchés de Paris, Amsterdam et Bruxelles)	
Moyenne journalière des transactions		En euros	En francs
En nombre de titres	2 673		
En valeur		92 K€	604 KF
Cours extrêmes			
Plus haut		49,70	326,01
Plus bas		25,94	170,16
Dernier cours de l'exercice		33,50	219,76

Quoi qu'inscrites au Second Marché d'EURONEXT Paris et au Premier Marché d'EURONEXT Bruxelles, les actions VRANKEN MONOPOLE ont un même cours en France et en Belgique.

## IV.1.2. LES HOMMES

La mise en place des 35 heures, en application depuis le 1er janvier 2000, bénéficie à l'ensemble de notre effectif, en France, et n'a posée aucune difficulté particulière.

A titre indicatif, nous vous informons que nos obligations légales en matière de formation ont été remplies.

Par ailleurs, et conformément à la politique déterminée, l'ensemble de nos activités se structure par le recrutement de spécialistes de haut niveau, notamment dans les domaines de la production, de la logistique, du développement, de la maintenance, du commerce, du juridique, de la finance, du contrôle de gestion et de l'informatique, et ce, tant en France qu'à l'étranger.

Notre Société et ses filiales sont très soucieuses de la protection de notre cadre de vie et mettent tout en œuvre pour préserver notre nature, notamment par la réalisation d'investissements sur le traitement des rejets industriels.

Par ailleurs, nous concevons les implantations de nos outils avec le souci permanent de préserver le milieu géographique naturel environnant.

En ce qui concerne le vignoble, les règles et recommandations de la profession sont strictement appliquées, et même dépassées, dans le souci de la recherche de la meilleure qualité pour le consommateur et l'environnement.

## IV.1.3. L'ENVIRONNEMENT

L'outil de même que l'ensemble des extensions industrielles en place ou à venir sont tous en conformité avec l'ensemble des règles relatives à la protection de l'environnement.

## IV.1.4. ACTIONNARIAT, FILIALES, PARTICIPATIONS ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

## Actionariat

	Actions auto détenues sans droit de vote	Actions simples à vote simple	Actions à vote double	% du capital social	Nombre total de voix	% du nombre total de voix
P.F. VRANKEN			895 450	25,29	1 790 900	39,31
CVHC (*)		1 388 310	135 070	43,03	1 658 450	36,41
Public et divers		1 102 712	1 560	31,20	1 105 832	24,28
VRANKEN MONOPOLE	17 268			0,48		
<b>TOTAL</b>	<b>17 268</b>	<b>2 491 022</b>	<b>1 032 080</b>	<b>100,00</b>	<b>4 555 182</b>	<b>100,00</b>

(\*) La COMPAGNIE VRANKEN POUR LE HAUT COMMERCE est une société holding contrôlée par Monsieur Paul-François VRANKEN à hauteur de 99,90 %.



### Détention d'actions d'auto-contrôle

L'Assemblée Générale du 16 juin 2000, en renouvellement par anticipation du programme voté lors de l'Assemblée Générale du 17 juin 1999, a décidé d'autoriser la Société à réguler le marché de ses propres actions, à compter de la présente assemblée, et ce, pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 15 décembre 2001, conformément aux articles L 225.209 et L 225.210 du Nouveau Code de Commerce (anciennement les articles 217-2 et 217-3 de la loi 66-537 du 24 juillet 1966, modifiés par la loi 98-546 du 2 juillet 1998). Le nombre maximum d'actions pouvant être détenues ne peut excéder 10% du capital social. Le prix maximum d'achat a été fixé à 500 F, soit 76,22 euros, et le prix minimum de vente à 100 F, soit 15,24 euros, par action.

Au regard de la part maximale de 10% du capital que notre Société est autorisée à acquérir, notre Société s'est engagée à n'utiliser que 30% de cette autorisation.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2000, la Société a réalisé dans le cadre susvisé les opérations suivantes :

Nombre de titres achetés	10 117
Prix moyen d'achat	221,05
Nombre de titres vendus	7 100
Prix moyen de vente	217,51

Au 31 décembre 2000, notre Société possédait 17 268 de ses propres actions à 43,34 euros, soit 284,29 francs, pour une valeur globale de 748 395,12 euros soit de 4 909 150,18 francs.

Il sera demandé aux actionnaires de bien vouloir donner par anticipation à la Société et pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée, soit jusqu'au 14 Décembre 2002, l'autorisation de régulariser le marché de ses propres actions dans les termes et conditions de l'autorisation précédente en fixant toutefois le prix maximum d'achat à 77 Euros, soit 505,09 F et le prix minimum de vente à 15 euros, soit 98,39 F par action.

### Options d'achat et de souscription

Aucune option n'a été délivrée.

Le Conseil d'Administration n'a pas encore usé à ce jour de la faculté que lui a conféré l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 novembre 1997 d'émettre des stocks-options.

### Prises de participation et renforcement des participations existantes

Nous vous informons que, durant l'exercice, notre Groupe, poursuivant sa politique de développement de ses implantations à l'étranger, a créé une filiale en Grande-Bretagne.

La Société VRANKEN MONOPOLE U.K. LIMITED, dont le capital autorisé de 1 000 000 de livres et actuellement libéré à hauteur de 100 000 livres est opérationnelle depuis le 3 janvier 2000. Cette implantation devrait nous permettre de renforcer nos positions sur le marché britannique.

### IV.1.5. CHARGES NON DÉDUCTIBLES

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, nous vous demandons d'approuver le montant des amortissements, charges somptuaires et coûts non déductibles des résultats imposables de la Société, tels qu'ils sont définis à l'article 39-4 dudit Code, d'un montant total de 1 658 783 F, dont le coût fiscal correspondant est d'environ 626 468 F.

Ces charges sont principalement afférentes aux réceptions clientèles.

### IV.1.6. AFFECTATION DES RÉSULTATS

Nous vous proposons d'affecter le résultat de VRANKEN MONOPOLE,

s'élevant à : 26 304 476,00 F

de la manière suivante :

Au poste de Réserve Légale,	
5% du bénéfice net, soit :	1 315 223,80 F
Le solde, soit :	<b>24 989 252,20 F</b>
Augmenté du Report à Nouveau initial de :	14 906 364,59 F
<b>Soit au total :</b>	<b>39 895 616,79 F</b>

étant :

- Distribué à hauteur de : 13 099 369,00 F
- Porté au poste "autres réserves" à hauteur de : 26 537 700,00 F
- Reporté à Nouveau à hauteur de : 258 547,79 F

Le dividende représenterait 3,70 F par action. Il serait assorti d'un avoir fiscal, selon la nature du bénéficiaire, égal soit à 50% de ce dividende, soit encore à 1,85 F par action, soit à 25% de ce dividende, soit encore à 0,92 F par action pour un rendement global de, respectivement 5,55 F ou 4,62 F par action.

Le montant total des dividendes net, soit 13 099 369 F, ainsi que le Report à Nouveau final, ne tiennent pas compte d'éventuelles actions détenues en auto-contrôle par la Société à la date du versement. Les dividendes correspondants à celles-ci seront affectés au report à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 16 juillet 2001.

#### IV.1.7. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU TITRE DES EXERCICES ANTÉRIEURS

Nous vous informons par ailleurs, conformément à la loi, qu'au titre des trois derniers exercices, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

	Dividende net			Avoir fiscal			Dividende global		
	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)
1997	28,80	2,63		14,40	1,315		43,20	3,945	
1998			3,80			1,90			5,70
						1,71 (4)			5,51
1999			5,60			2,80			8,40
						2,24 (4)			7,84

(1) Sur la base de 242 327 actions de 656 F de nominal.

(2) Ramené à 2 593 000 actions de 75 F de nominal.

(3) Sur la base de 3 540 370 actions de 75 F de nominal.

(4) Selon la nature du bénéficiaire.

#### IV.1.8. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

#### IV.1.9. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous demandons ensuite de bien vouloir ratifier les conventions relevant des dispositions des articles 225-38 du Nouveau Code de Commerce (anciennement les articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966) dont le détail vous sera communiqué dans le rapport spécial de Messieurs les Commissaires aux Comptes.

#### IV.1.10. RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants de, respectivement, la Société MAZARS & GUÉRARD et Monsieur Patrice DUVERNOY, d'une part, et de Monsieur Raymond D'ABREU et la Société FIDUCIAIRE DE FRANCE, devenue KPMG SA, d'autre part, venant à expiration avec la présente assemblée, nous vous proposons de :

- renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire de la Société MAZARS & GUÉRARD,
- nommer comme Co-Commissaire Titulaire, aux lieu et place de Monsieur Patrice DUVERNOY, la Société DUVERNOY, CHAUCHEAU & Associés, S.A.R.L. au capital de 1 250 000 F, 47, rue de la Beauderie 77173 CHEVRY-COSSIGNY, représentée par son Gérant, Monsieur Patrice DUVERNOY,
- nommer comme Commissaire Suppléant, aux lieu et place

de Monsieur Raymond d'ABREU, Monsieur Patrick RENY, 36, boulevard de la Paix 51100 REIMS,

- renouveler le mandat de Co-Commissaire aux Comptes suppléant de la Société KPMG SA (anciennement dénommée FIDUCIAIRE DE FRANCE), pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2006.

#### IV.1.11. NOMINATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Nous vous proposerons également, en vue de renforcer le Conseil d'Administration, de nommer aux fonctions d'Administrateurs de la Société, pour la durée restant à courir des mandats des autres membres du Conseil d'Administration, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2003.

- Madame Marie-Laurence RÉGNIER, demeurant à 51500 VILLERS-ALLERAND, 20, rue du Pré aux Chats ;
- Monsieur Michel FORTIN, demeurant à 93460 GOURNAY-SUR-MARNE, 24, rue de La Patte d'Oie ;
- Monsieur Christian GERMAIN demeurant à 51500 MONT-CHENOT, 25, allée Pierre Hans, Résidence La Forêt.

Il est toutefois expressément précisé que les mandats conférés à Madame Marie-Laurence RÉGNIER et à Monsieur Michel FORTIN seront exercés indépendamment de leur contrat de travail, qui se poursuivra dans le cadre normal de subordination par rapport à la direction de la Société. Madame RÉGNIER et Monsieur FORTIN seront maintenus dans tous les droits et obligations résultant pour eux des conventions les liant à la Société et, à ce titre, notamment, la cessation de leurs fonctions d'Administrateurs n'emportera pas la cessation de leurs fonctions salariées.

#### IV.1.12. JETONS DE PRÉSENCE AUX ADMINISTRATEURS

Nous vous demanderons de bien vouloir arrêter le montant des jetons de présence à un montant global de 63 000 F à compter de l'exercice 2001, étant rappelé qu'il avait été fixé à 70 000 F en 2000, et de donner tous pouvoirs au Conseil en vue de leur répartition.

### B : CONCERNANT L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

#### IV.1.13. AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

Nous vous proposerons ensuite, dans le cadre de l'Assemblée Générale Extraordinaire, et en vue de la conversion en euros du capital social de porter ledit capital à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2001, de 265 527 750 F à 348 349 572,61 F, par voie d'incorporation audit capital d'une somme de 82 821 822,61 F, à prélever sur le compte de primes d'émission, et d'élévation de la valeur nominale de chacune des actions de 75 F à 98,3935 F.

#### IV.1.14. CONVERSION DU NOUVEAU CAPITAL SOCIAL EN EUROS

Nous vous proposons enfin, sous condition suspensive de l'augmentation de capital susvisée, de convertir en euros, à compter de la même date du 1<sup>er</sup> juillet 2001, le capital social de 348 349 572,61 F pour 3 540 370 actions de 98,3935 F de nominal, au moyen de conversion de ces valeurs par application du taux officiel de conversion qui s'élève pour un euro à 6,55957 F, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2001.

Le capital social ressortira en conséquence à 53 105 550 euros pour 3 540 370 actions de 15 euros. Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée de l'augmentation de capital et de sa conversion susvisées, les articles 6 et 7 des statuts seront à modifier en conséquence.

Dans quelques instants, lecture vous sera donnée des rapports de vos Commissaires aux Comptes, après quoi nous vous demanderons de bien vouloir réserver un vote favorable aux résolutions qui vous seront soumises.

Conformément à la loi sont annexés au présent rapport le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices et le tableau des filiales et participations.

Votre Conseil d'Administration vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre approbation.

Le Conseil d'Administration

## Chiffres clés

	2000	KF 1999	1998	2000	K€ 1999	1998
<b>Compte de résultat consolidé</b>						
Chiffre d'affaires	831 110	950 784	744 449	126 702	144 946	113 491
Résultat net (part du Groupe)	42 029	66 559	44 539	6 407	10 147	6 790
Résultat d'exploitation	155 388	171 408	135 134	23 689	26 130	20 559
<b>Résultat courant (1)</b>	<b>76 255</b>	<b>113 630</b>	<b>78 492</b>	<b>11 625</b>	<b>17 322</b>	<b>11 966</b>
<b>Bilan consolidé</b>						
Capital	265 528	265 528	265 528	40 479	40 479	40 479
Capitaux propres (part du Groupe)	534 256	450 582	433 361	81 447	68 691	66 065
Dettes financières	1 433 906	1 258 749	1 067 991	214 024	191 895	162 814
Actif immobilisé	608 368	599 647	470 823	92 745	91 416	71 777
<b>Stock</b>	<b>1 445 010</b>	<b>1 338 806</b>	<b>1 088 576</b>	<b>214 177</b>	<b>204 100</b>	<b>165 952</b>
<b>Total du bilan</b>	<b>2 468 799</b>	<b>2 331 718</b>	<b>1 979 111</b>	<b>376 365</b>	<b>355 468</b>	<b>301 714</b>
<b>Comptes sociaux</b>						
<b>Dividendes</b>	<b>13 099</b>	<b>19 826</b>	<b>13 453</b>	<b>1 997</b>	<b>3 022</b>	<b>2 051</b>
<b>Bénéfice net par action (2)</b>	<b>3,70</b>	<b>5,60</b>	<b>3,80</b>	<b>0,56</b>	<b>0,85</b>	<b>0,58</b>

(1) Pour les exercices 1998 et 1999, ces données sont présentées conformément à la norme 99-02 de présentation des comptes consolidés.

Ces montants, dans le rapport annuel de l'exercice précédent, étaient respectivement pour 1998 et 1999 de 12 107 K€ et de 17 433 K€.

(2) Sur la base de 3 540 370 actions de 75 francs de nominal.

## TABLEAU DES RÉSULTATS SOCIAUX ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	Francs 1996	Francs 1997	Francs 1998	Francs 1999	Francs 2000	€ 2000
<b>Capital en fin d'exercice</b>						
Capital social	158 966 512	158 966 512	265 527 750	265 527 750	265 527 750	40 479 445
Nombre des actions ordinaires existantes	242 327*	242 327	3 540 370	3 540 370	3 540 370	-
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer :						
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-	-
Par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-	-
<b>Opérations de résultat de l'exercice</b>						
Chiffre d'affaires hors taxes	68 383 298	393 903 996	480 421 211	594 473 251	498 955 250	76 065 238
Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	34 311 007	11 110 509	35 430 361	41 397 659	42 112 166	6 419 958
Impôts sur les bénéfices	-	54 941	10 876 814	12 584 192	10 833 151	1 651 503
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	776 907	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	25 173 766	8 867 321	20 827 472	26 147 289	26 304 476	4 010 091
Résultat distribué	7 911 060	6 979 017	13 453 406	19 826 072	13 099 369	1 996 986
<b>Résultats par action</b>						
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	141,59	45,62	6,72	8,29	8,83	1,35
Résultats après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	103,88	36,59	5,88	7,39	7,75	1,18
Dividende attribué à chaque action	33,38	28,80	3,80	5,60	3,70	0,56
<b>Personnel</b>						
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	50	65	71	71	69	
Montant de la masse salariale de l'exercice	13 013 122	17 878 493	17 073 081	20 349 930	20 258 416	3 088 376
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc)	5 194 710	7 023 144	7 300 881	8 805 101	8 846 520	1 348 643

\* Dividende distribué aux 237 000 actions composant le capital social avant le 26 décembre 1996.

## IV.2 Comptes Consolidés

### EXERCICE 2000

#### Compte de résultat consolidé

	Note annexe	KF 2000	K€ 2000	K€ 1999	K€ 1998
Chiffre d'affaires	1	831 110	126 702	144 946	113 491
Autres produits d'exploitation	2	17 094	2 606	3 067	6 195
Achats consommés	3	- 409 146	- 62 374	- 76 663	- 63 448
Charges de personnel (1)	4	- 86 100	- 13 126	- 12 480	- 10 576
Autres charges d'exploitation	5	- 149 845	- 22 843	- 26 252	- 18 687
Impôts et taxes	6	- 22 231	- 3 389	- 3 484	- 3 452
Dotations aux amortissements & provisions	7	- 25 494	- 3 887	- 3 004	- 2 964
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>155 388</b>	<b>23 689</b>	<b>26 130</b>	<b>20 559</b>
Charges et produits financiers	8	- 79 133	- 12 064	- 8 808	- 8 593
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>76 255</b>	<b>11 625</b>	<b>17 322</b>	<b>11 966</b>
Charges et produits exceptionnels	9	- 1 740	- 265	- 248	- 899
Impôts sur les résultats	10	- 28 702	- 4 376	- 6 543	- 3 807
<b>Résultat net des entreprises consolidées</b>		<b>45 813</b>	<b>6 984</b>	<b>10 531</b>	<b>7 260</b>
Dotations aux amortissements des écarts acquisitions		- 2 542	- 388	- 349	- 444
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>43 271</b>	<b>6 596</b>	<b>10 182</b>	<b>6 816</b>
Intérêts minoritaires		1 242	189	35	26
<b>Résultat net (part du groupe)</b>		<b>42 029</b>	<b>6 407</b>	<b>10 147</b>	<b>6 790</b>
<b>Résultat par action</b>		<b>12,22</b>	<b>1,86</b>	<b>2,88</b>	<b>1,93</b>
<b>Résultat dilué par action</b>		<b>12,22</b>	<b>1,86</b>	<b>2,88</b>	<b>1,93</b>

(1) Y compris participation des salariés.

## Bilan consolidé

	Note annexe	KF 2000	K€ 2000	K€ 1999	K€ 1998
<b>Actif immobilisé :</b>		<b>608 368</b>	<b>92 745</b>	<b>91 416</b>	<b>71 777</b>
Ecarts d'acquisition	11	23 618	3 600	3 531	3 880
Immobilisations incorporelles	12	329 100	50 172	49 620	37 377
Immobilisations corporelles	13	243 854	37 175	35 497	28 291
Immobilisations financières	14	11 796	1 798	2 768	2 229
<b>Actif circulant :</b>		<b>1 860 431</b>	<b>283 621</b>	<b>264 052</b>	<b>229 937</b>
Stocks et en-cours	15	1 445 010	220 290	204 100	165 952
Clients et comptes rattachés	16	280 268	42 726	40 302	48 853
Autres créances et comptes de régularisation	17	127 272	19 404	14 996	14 265
Disponibilités	18	7 881	1 201	4 654	867
<b>Total de l'actif</b>		<b>2 468 799</b>	<b>376 366</b>	<b>355 468</b>	<b>301 714</b>
<b>Capitaux propres (part du groupe) :</b>	19	<b>534 256</b>	<b>81 446</b>	<b>78 838</b>	<b>72 855</b>
Capital		265 528	40 479	40 479	40 479
Réserves & primes		226 699	34 560	28 212	25 586
Résultat		42 029	6 407	10 147	6 790
<b>Intérêts minoritaires</b>	20	<b>34 327</b>	<b>5 233</b>	<b>4 993</b>	<b>365</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	21	<b>30 183</b>	<b>4 601</b>	<b>3 486</b>	<b>3 568</b>
<b>Dettes :</b>		<b>1 870 033</b>	<b>285 086</b>	<b>268 151</b>	<b>224 926</b>
Emprunts et dettes financières	22	1 433 906	218 598	191 895	162 815
Fournisseurs et comptes rattachés	23	380 396	57 991	66 400	52 543
Autres dettes et comptes de régularisation	24	55 731	8 497	9 856	9 568
<b>Total du passif</b>		<b>2 468 799</b>	<b>376 366</b>	<b>355 468</b>	<b>301 714</b>

## Tableau de financement par analyse des flux de trésorerie

	KF 2000	K€ 2000
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>		
Résultat net des sociétés intégrées	43 271	6 596
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
• Amortissements et provisions (1)	28 805	4 391
• Variation des impôts différés	7 470	1 139
• Plus-values de cession	-2 148	-327
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>77 398</b>	<b>11 799</b>
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 215 295	- 32 822
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>- 137 897</b>	<b>- 21 023</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations	- 49 217	- 7 503
Cession d'immobilisations	13 858	2 113
Incidence des variations de périmètres	- 65	- 10
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>- 35 424</b>	<b>- 5 400</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	- 19 076	- 2 908
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	- 708	- 108
Augmentations de capital en numéraire	- 4 744	- 723
Emissions d'emprunts	516 810	78 787
Remboursement d'emprunts	- 341 653	- 52 084
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>150 629</b>	<b>22 964</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		
Trésorerie d'ouverture	- 30 527	- 4 654
Trésorerie de clôture	7 881	1 201
Variation des cours des devises	- 46	- 7

(1) A l'exclusion des provisions sur actif circulant comprises dans le BFR.

# Méthodes comptables

Les comptes consolidés de VRANKEN MONOPOLE sont établis depuis le 1er janvier 2000 en conformité avec les “nouvelles règles et méthodes relatives aux comptes consolidés” approuvées par arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable. Ce changement de référentiel n’a pas d’incidence significative sur la comparabilité des comptes présentés.

## Principes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent l’ensemble des filiales jugées significatives dans lesquelles VRANKEN MONOPOLE exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable.

Suivant ce principe :

- les filiales VRANKEN España et HDV Développement, d’importance négligeable, ne sont pas consolidées ;
- la société Sadeve SA, filiale espagnole, n’est pas consolidée en raison d’un pourcentage de détention inférieur à 19% et dans

laquelle nous n’exerçons aucun contrôle, ni pouvoir.

La SICA Essor Champenois n’est pas incluse dans le périmètre de consolidation en raison des règles spécifiques de fonctionnement des sociétés d’intérêt collectif agricole.

Les transactions avec les sociétés liées non consolidées sus-nommées ne sont pas significatives.

La SARL Pressoirs MENECLIER et VRANKEN MONOPOLE U.K. Ltd sont entrées dans le périmètre de consolidation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Toutes les transactions internes significatives sont éliminées en consolidation.

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation clôturent au 31 décembre.

Le groupe exerce donc un contrôle exclusif sur l’ensemble des sociétés incluses dans le périmètre. Ces sociétés consolidées par intégration globale sont les suivantes :

Sociétés du périmètre de consolidation	31/12/2000		31/12/1999	
	Pourcent. d'intérêt	Pourcent. de contrôle	Pourcent. d'intérêt	Pourcent. de contrôle
<b>France</b>				
<b>SA VRANKEN MONOPOLE</b> N° SIRET 348 494 915 00013 Château des Castaignes • 51270 MONTMORT-LUCY	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
<b>SA VEPAR</b> N° SIRET 349 312 066 00047 17, avenue de Champagne • 51200 EPERNAY	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
<b>SA Champagne VRANKEN</b> N° SIRET 337 280 911 00054 17, avenue de Champagne • 51200 EPERNAY	<b>99,90%</b>	<b>99,90%</b>	<b>99,90%</b>	<b>99,90%</b>
<b>SA Champagne COLLIN</b> N° SIRET 314 208 125 00018 20, rue des Vignerons • 51270 CONGY	<b>99,43%</b>	<b>99,53%</b>	<b>99,43%</b>	<b>99,53%</b>
<b>SCEV RENE LALLEMENT</b> N° SIRET 314 547 985 00015 22, rue Gambetta • 51150 BOUZY	<b>99,85%</b>	<b>99,95%</b>	<b>99,85%</b>	<b>99,95%</b>
<b>SA B.M.T. VIGNOBLES</b> N° SIRET 353 422 397 00037 22, rue Gambetta • 51150 BOUZY	<b>99,30%</b>	<b>99,86%</b>	<b>99,30%</b>	<b>99,86%</b>



Sociétés du périmètre de consolidation (suite)	31/12/2000		31/12/1999	
	Pourcent. d'intérêt	Pourcent. de contrôle	Pourcent. d'intérêt	Pourcent. de contrôle
<b>SA ORGE BASSIN</b> N° SIRET 320 048 408 00019 Chemin du Val Soulois-Le Mont Marvin • 10110 MERREY-SUR-ARCE	<b>98,99%</b>	<b>99,56%</b>	<b>98,99%</b>	<b>99,52%</b>
<b>SA SALIMEL</b> N° SIRET 097 150 411 00011 Rue du 8 Mai 1945 • 51530 CRAMANT	<b>99,19%</b>	<b>99,76%</b>	<b>99,19%</b>	<b>99,76%</b>
<b>SA DU VAL CHATAIN</b> N° SIRET 380 369 157 00025 Chemin du Val Soulois-Le Mont Marvin • 10110 MERREY-SUR-ARCE	<b>99,38%</b>	<b>99,95%</b>	<b>99,37%</b>	<b>99,95%</b>
<b>SA Champagne CHARLES LAFFITTE</b> N° SIRET 328 251 590 00035 17, avenue de Champagne • 51200 EPERNAY	<b>98,68%</b>	<b>98,68%</b>	<b>98,68%</b>	<b>98,68%</b>
<b>SA HEIDSIECK &amp; C° MONOPOLE</b> N° SIRET 338 509 045 00039 17, avenue de Champagne • 51200 EPERNAY	<b>99,98%</b>	<b>99,98%</b>	<b>99,98%</b>	<b>99,98%</b>
<b>SARL PRESOIRS MENECLIER</b> N° SIRET 327 985 990 00016 51120 SAUDOY	<b>99,78%</b>	<b>99,88%</b>	-	-
<b>SCI LE PAVE</b> N° SIRET 330 494 287 00015 30, rue du Général Leclerc • 51130 VERTUS	<b>99,90%</b>	<b>100,00%</b>	<b>99,90%</b>	<b>100,00%</b>
<b>SCI LE PAVE II</b> N° SIRET 388 233 893 00013 30, rue du Général Leclerc • 51130 VERTUS	<b>99,90%</b>	<b>100,00%</b>	<b>99,90%</b>	<b>100,00%</b>
<b>SCI DES VIGNES D'AMBRUYERE</b> N° SIRET 332 416 397 00022 22, rue Gambetta • 51150 BOUZY	<b>99,48%</b>	<b>99,58%</b>	<b>99,90%</b>	<b>100,00%</b>
<b>SCI LES ANSINGES MONTAIGU</b> N° SIRET 398 362 988 00014 17, avenue de Champagne • 51200 EPERNAY	<b>99,90%</b>	<b>100,00%</b>	<b>99,90%</b>	<b>100,00%</b>
<b>Etranger</b>				
<b>VRANKEN DEUTSCHLAND GmbH</b> Gewerbepark "An der Aubahn" 66459 KIRKEL-LIMBACH • Allemagne	<b>99,96%</b>	<b>99,96%</b>	<b>98,97%</b>	<b>98,97%</b>
<b>SA HDV - VRANKEN</b> 76, avenue Blonden 4000 LIEGE • Belgique	<b>99,96%</b>	<b>99,96%</b>	<b>99,96%</b>	<b>99,96%</b>
<b>CHARBAUT AMERICA Inc.</b> 130, West 42 <sup>nd</sup> Street - Room 1701 10036 NEW YORK • Etats-Unis	<b>99,90%</b>	<b>100,00%</b>	<b>99,90%</b>	<b>100,00%</b>
<b>SA S. PEDRO DAS AGUIAS</b> 5120 TABUACO • Portugal	<b>74,97%</b>	<b>74,98%</b>	<b>74,97%</b>	<b>74,98%</b>
<b>VRANKEN VINICOLA LDA</b> 5120 TABUACO • Portugal	<b>74,00%</b>	<b>74,00%</b>	<b>74,00%</b>	<b>74,00%</b>
<b>SA ROZES</b> Rua Candido dos Reis 526-532 - Apartado 376 4401 VILA NOVA DE GAIA • Portugal	<b>74,96%</b>	<b>99,99%</b>	<b>74,96%</b>	<b>99,99%</b>
<b>VRANKEN MONOPOLE U.K. Ltd</b> 21, Dartmouth Street LONDON - SW1H 9BP • Royaume-Uni	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	-	-

## Conversion des comptes exprimés en devises

Les comptes des sociétés étrangères hors zone "euro" (CHARBAUT AMERICA et VRANKEN MONOPOLE U.K.) sont converties en euros au :

- taux de change de clôture pour le bilan ;
- taux de change moyen pour le résultat.

La différence de change en résultant est inscrite au bilan sous une rubrique spécifique.

Les devises concernées sont :

	Taux de clôture	Taux moyen
Etats-Unis	1 € = 0,9305 USD	1 € = 0,9194 USD
Royaume-Uni	1 € = 0,6241 GBP	1 € = 0,6080 GBP

## Ecart d'acquisition

Les écarts de première consolidation constatés lors d'une acquisition sont affectés aux actifs corporels et incorporels et aux passifs repris, pour chacun desquels une juste valeur peut être déterminée et au poste écarts d'acquisition pour le solde.

La durée des amortissements est fonction du délai restant à courir sur les baux.

La valeur nette des écarts d'acquisition est revue de façon régulière pour tenir compte des évolutions ayant pu diminuer de façon durable la rentabilité et la valeur des actifs concernés.

## Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement par les marques, les fonds commerciaux et droits aux baux.

Les marques, fonds commerciaux et droits aux baux sont évalués à leur coût d'acquisition et ne sont pas amortis sauf pour les éléments incorporels situés en Belgique amortis sur une durée de 10 ans.

Les marques DEMOISELLE, Charles LAFITTE et ROZES font l'objet d'un écart d'évaluation affecté.

Dès qu'un élément immobilisé ne trouve plus sa contrepartie dans l'activité de l'entreprise, il est déprécié à 100%.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan au 31 décembre 2000 pour leur valeur d'acquisition. Les amortissements sont pratiqués selon les usages de la profession. La méthode de l'amortissement dégressif n'est pas utilisée.

Les contrats de crédit-baux ont été retraités.

La réévaluation d'actif pratiquée dans les comptes sociaux est éliminée dans les comptes consolidés.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Constructions	20 à 40 ans
Vignobles (plantations)	25 ans
Installations techniques	4 à 10 ans
Matériels et outillages	4 à 10 ans

## Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés et les autres immobilisations financières sont évalués à leur coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée. La valeur d'inventaire des titres est déterminée, par référence à l'activité développée, aux résultats dégagés, aux capitaux propres et aux perspectives d'avenir.

## Stocks et en-cours

### Valorisation

Les stocks sont évalués au prix de revient sans toutefois que celui-ci puisse excéder la valeur nette de réalisation.

L'analyse des produits en stock ne révèle pas l'existence de profits internes significatifs.

Les stocks de Porto sont, en application des règles portugaises, valorisés selon la méthode LIFO, comme lors des exercices précédents. Les frais financiers sont pris en compte pour valoriser les stocks.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'origine.

### Vins bloqués de la vendange 1998, 1999, 2000

Compte tenu du volume et de la qualité de la récolte, ont été soumis à une mesure de mise en réserve qualitative, tous les raisins revendiqués en appellation Champagne :

- de la récolte 1998, obtenus au-delà du rendement de base de 10 400 kg/ha et dans la limite de 13 000 kg/ha ;
- de la récolte 1999, obtenus au-delà du rendement de base de 12 000 kg/ha et dans la limite de 13 000 kg/ha ;
- de la récolte 2000, obtenus au-delà du rendement de base de 11 000 kg/ha et dans la limite de 12 600 kg/ha.

Les quantités concernées ne peuvent pas donner lieu à transaction entre vendeurs et acheteurs. Elles doivent être conservées en cuves ou en fûts sans aucun tirage en bouteilles.

## Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'origine.

## Comptes de régularisation actif

La rubrique comprend les charges constatées d'avance courantes ainsi que les charges à étaler. Les charges à répartir font l'objet d'un étalement de trois à dix ans.

## Impôts différés

Des impôts différés ont été constatés à l'actif et au passif pour les opérations significatives suivantes :

- élimination des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale dans les sociétés françaises (provisions réglementées) ;
- décalages temporaires existant entre résultat fiscal et résultat comptable ;
- retraitements imposés par l'établissement des comptes consolidés ;
- prise en compte des déficits reportables (déficits ordinaires et amortissements réputés différés).

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés calculés selon la méthode du report variable qui tient compte des conditions d'imposition connues à la fin de chaque exercice.

Les impôts différés (actif) ont été enregistrés dans les comptes de régularisation. Quant aux impôts différés (passif), ils sont enregistrés en provisions pour risques et charges.

## Filiales étrangères

Les comptes individuels des filiales étrangères ont été retraités pour les rendre conformes aux règles retenues dans les comptes consolidés.

Les retraitements ont consisté essentiellement à limiter les réévaluations de certains actifs et à l'incorporation de frais complémentaires en stocks.

## Frais de recherche et de développement

Ils sont constatés en charges.

## Indemnités de départ en retraite

Les engagements sont calculés sur la base d'une actualisation des droits acquis par les salariés prenant en compte un coefficient de mortalité et de rotation ainsi que l'évolution des salaires.

Ils figurent en engagements hors bilan.

La méthode préférentielle de comptabilisation des indemnités de départ en retraite (Rég. 99-02) n'est pas appliquée. L'adoption de cette nouvelle norme aurait impliqué un changement de méthode en 2000 avec un impact sur les postes suivants :

	KF	K€
Charges de personnel	- 938	- 143
Impôt différé	354	54
<b>Impact sur le résultat net</b>	<b>- 584</b>	<b>- 89</b>
Situation nette	- 6 995	- 1 067
Dettes sociales	11 240	1 714
Dettes fiscales	- 4 245	- 647
<b>Impact sur le passif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Informations fiscales

La société VRANKEN MONOPOLE a constitué, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1999, un groupe fiscal avec l'ensemble des sociétés françaises du périmètre détenues à plus de 95 %. La SARL PRESOIRS MENECLIER a adhéré à la convention d'intégration fiscale à partir de l'exercice ouvert le 1er janvier 2000.

Pour l'exercice, 2000 le périmètre d'intégration est défini comme suit :

SA VRANKEN MONOPOLE	SA DU VAL CHATAIN
SA VEPAR	SA Champagne CHARLES LAFITTE
SA Champagne VRANKEN	SA HEIDSIECK & C° MONOPOLE
SA Champagne COLLIN	SARL PRESOIRS MENECLIER
SCEV RENE LALLEMENT	SCI LE PAVE
SA B.M.T. VIGNOBLES	SCI LE PAVE II
SA ORGE BASSIN	SCI DES VIGNES D'AMBRUYERE
SA SALIMEL	SCI LES ANSINGES MONTAIGU

Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés entre les sociétés membres du périmètre d'intégration sont les suivantes :

- les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration ;
- les économies d'impôts réalisées par le groupe intégré sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

La S.A. VRANKEN MONOPOLE, en sa qualité de société mère du groupe intégré, a comptabilisé à ce titre une économie globale de 160 K€.

## Méthodes comptables et comparabilité des comptes

Pour l'exercice 2000, nous avons décidé d'imputer les titres auto détenus de VRANKEN MONOPOLE sur la situation nette.

En 1999 les disponibilités comprenaient 708 K€ d'actions propres, alors qu'en 2000 ces actions se trouvent en réserves part du Groupe pour 723 K€.

## NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 2000

### Note 1. Chiffre d'affaires

	KF France	KF Export	KF 2000	K€ France	K€ Export	K€ 2000	K€ 1999
<b>Champagne :</b>	<b>415 900</b>	<b>315 360</b>	<b>731 260</b>	<b>63 403</b>	<b>48 077</b>	<b>111 480</b>	<b>127 899</b>
VRANKEN + Marques associées	314 438	130 915	445 353	47 936	19 958	67 894	77 529
Charles LAFITTE	64 949	39 855	104 804	9 901	6 076	15 977	22 177
HEIDSIECK & C° MONOPOLE	36 513	144 590	181 103	5 566	22 043	27 609	28 193
<b>Porto</b>	<b>28 441</b>	<b>18 506</b>	<b>46 947</b>	<b>4 336</b>	<b>2 821</b>	<b>7 157</b>	<b>4 475</b>
<b>Autres produits</b>	<b>6 870</b>	<b>19 875</b>	<b>26 745</b>	<b>1 047</b>	<b>3 030</b>	<b>4 077</b>	<b>3 887</b>
<b>Ventes inter-champagne</b>	<b>12 109</b>	<b>-</b>	<b>12 109</b>	<b>1 846</b>	<b>-</b>	<b>1 846</b>	<b>7 022</b>
<b>Prestations et divers</b>	<b>14 037</b>	<b>12</b>	<b>14 049</b>	<b>2 140</b>	<b>2</b>	<b>2 142</b>	<b>1 663</b>
<b>Total</b>	<b>477 357</b>	<b>353 753</b>	<b>831 110</b>	<b>72 772</b>	<b>53 930</b>	<b>126 702</b>	<b>144 946</b>
<i>Total KF</i>						<i>831 110</i>	<i>950 784</i>

### Note 2. Autres produits

	KF 2000	K€ 2000	K€ 1999
Production immobilisée	10 819	1 650	1 812
Subventions d'exploitation	152	23	43
Reprises sur amortissements & provisions, transferts de charges	5 281	805	872
Divers	842	128	340
<b>Total</b>	<b>17 094</b>	<b>2 606</b>	<b>3 067</b>
<i>Total KF</i>	<i>-</i>	<i>17 094</i>	<i>20 118</i>

### Note 3. Achats consommés

	KF 2000	K€ 2000	K€ 1999
Achats	515 305	78 558	115 129
Variations de stocks	- 106 159	- 16 184	-38 466
<b>Total</b>	<b>409 146</b>	<b>62 374</b>	<b>76 663</b>
<i>Total KF</i>	<i>-</i>	<i>409 146</i>	<i>502 873</i>

#### Note 4. Charges de personnel

	KF 2000	K€ 2000	K€ 1999
Salaires et traitements	61 223	9 333	8 772
Charges sociales	24 877	3 793	3 598
Participation des salariés	–	–	110
<b>Total</b>	<b>86 100</b>	<b>13 126</b>	<b>12 480</b>
<i>Total KF</i>	–	86 100	81 867

Répartition France-Etranger	1997	Variation	1998	Variation	1999	Variation	2000
France	197	20,3%	237	11,0%	263	- 1,5%	259
Etranger	77	0,0%	77	5,2%	81	6,2%	86
<b>Total</b>	<b>274</b>	<b>14,6%</b>	<b>314</b>	<b>9,6%</b>	<b>344</b>	<b>0,3%</b>	<b>345</b>

Répartition par catégorie	1997	Variation	1998	Variation	1999	Variation	2000
Ouvriers	153	23,5%	189	11,1%	210	- 5,2%	199
Employés	48	- 6,3%	45	2,2%	46	- 4,3%	44
Agents de maîtrise	40	20,0%	48	16,7%	56	8,9%	61
Cadres	33	- 3,0%	32	0,0%	32	28,1%	41
<b>Total</b>	<b>274</b>	<b>14,6%</b>	<b>314</b>	<b>9,6%</b>	<b>344</b>	<b>0,3%</b>	<b>345</b>

#### Rémunération des organes de direction

En 2000 la rémunération du Comité de Direction a été de 861 K€ (5 648 KF).

#### Note 5. Autres charges d'exploitation

	KF 2000	K€ 2000	K€ 1999
Autres achats et charges externes	145 462	22 175	25 629
Autres charges d'exploitation	4 383	668	623
<b>Total</b>	<b>149 845</b>	<b>22 843</b>	<b>26 252</b>
<i>Total KF</i>	–	149 845	172 199

## Note 6. Impôts et taxes

	KF 2000	K€ 2000	K€ 1999
Impôts et taxes sur rémunération	1 305	199	206
Taxe professionnelle et taxe foncières	5 693	868	890
Droits régie CRD	4 556	695	663
Autres impôts et taxes	10 677	1 627	1 725
<b>Total</b>	<b>22 231</b>	<b>3 389</b>	<b>3 484</b>
<i>Total KF</i>	–	22 231	22 852

## Note 7. Dotations aux amortissements & provisions

	KF 2000	K€ 2000	K€ 1999
<b>Amortissements :</b>	<b>24 732</b>	<b>3 771</b>	<b>2 908</b>
Immobilisations	23 028	3 511	2 672
Charges à étaler	1 704	260	236
<b>Provisions :</b>	<b>762</b>	<b>116</b>	<b>96</b>
Stocks	–	–	n.s.
Créances	762	116	89
Risques & charges	–	–	7
<b>Total</b>	<b>25 494</b>	<b>3 887</b>	<b>3 004</b>
<i>Total KF</i>	–	25 494	19 703

## Note 8. Charges et produits financiers

	KF Charges	2000 Produits	K€ Charges	2000 Produits	K€ Charges	1999 Produits
Intérêts	80 297	1 449	12 241	221	9 106	187
Revenus des VMP et cessions des VMP	594	136	91	20	5	19
Différences de changes	625	888	95	136	56	146
Dotations/reprises de provisions	90	–	14	–	25	32
<b>Total</b>	<b>81 606</b>	<b>2 473</b>	<b>12 441</b>	<b>377</b>	<b>9 192</b>	<b>384</b>

## Note 9. Charges et produits exceptionnels

	KF Charges	2000 Produits	K€ Charges	2000 Produits	K€ Charges	1999 Produits
Sur cessions d'immobilisations	17 325	19 473	2 641	2 969	1 738	2 780
Dotations des écarts d'évaluation	3 165	–	483	–	483	–
Sur provisions	488	493	74	75	31	5
Sur subventions	–	22	–	3	–	6
Autres	1 201	451	183	69	899	112
<b>Total</b>	<b>22 179</b>	<b>20 439</b>	<b>3 381</b>	<b>3 116</b>	<b>3 151</b>	<b>2 903</b>

*La part des minoritaires dans le résultat exceptionnel n'est pas significative.*

## Note 10. Impôts sur les résultats

	KF 2000	K€ 2000	K€ 1999
Résultat avant impôt de l'ensemble consolidé	74 515	11 360	17 185
Taux théorique de l'impôt	37,77%	37,77%	40,00%
<b>Montant théorique de l'impôt</b>	<b>28 144</b>	<b>4 291</b>	<b>6 874</b>
Effet sur l'impôt théorique de :			
Différentiel de taux des filiales étrangères	1 182	180	–
Différences permanentes	- 624	- 95	- 331
<b>Montant effectif de l'impôt*</b>	<b>28 702</b>	<b>4 376</b>	<b>6 543</b>
Taux effectif de l'impôt	38,52%	38,52%	38,08%
<i>* Dont impôt différé</i>	<i>4 375</i>	<i>667</i>	<i>- 148</i>

Situation fiscale reportable	KF 2000	K€ 2000	K€ 1999
France	727	111	141
Etranger	4 743	723	568
<b>Total</b>	<b>5 470</b>	<b>834</b>	<b>709</b>
<i>Total KF</i>	<i>–</i>	<i>5 470</i>	<i>4 653</i>

## Note 11. Ecarts d'acquisition

	Brut	KF Amort.	Net	Brut	K€ Amort.	Net
<b>Au 01/01/00</b>	<b>41 133</b>	<b>17 974</b>	<b>23 159</b>	<b>6 271</b>	<b>2 740</b>	<b>3 531</b>
Nouveaux écarts	3 000	–	3 000	457	–	457
Sorties d'écarts	–	–	–	–	–	–
Amortissements de la période	–	2 542	- 2 542	–	388	- 388
<b>Au 31/12/00</b>	<b>44 133</b>	<b>20 516</b>	<b>23 617</b>	<b>6 728</b>	<b>3 128</b>	<b>3 600</b>

Analyse par société	Durée d'amort.	Date de fin	Brut	KF Amort.	Net	Brut	K€ Amort.	Net
Champagne Collin 87	15 ans	2002	1 065	953	112	162	145	17
Champagne Collin 93	15 ans	2007	704	375	329	107	57	50
SCEV René Lallement	25 ans	2017	6 358	2 158	4 200	970	330	640
Champagne Vranken	16 ans	2009	29 674	13 448	16 226	4 524	2 050	2 474
Pressoirs Ménéclier	12 ans	2011	3 000	250	2 750	457	38	419
Ecarts amortis	Terminé	Terminé	3 332	3 332	–	508	508	–
<b>Total</b>			<b>44 133</b>	<b>20 516</b>	<b>23 617</b>	<b>6 728</b>	<b>3 128</b>	<b>3 600</b>

## Note 12. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	K€ 01/01/00	Augmen- tation	Dimi- nution	Variation périmètre	Effet devises	K€ 31/12/00	KF 31/12/00
Marques & fonds de commerce	47 337	196	-	-	-	47 533	311 794
Autres incorporels	4 051	844	-	-	-	4 895	32 101
<b>Total K€</b>	<b>51 388</b>	<b>1 040</b>	-	-	-	<b>52 428</b>	<b>343 895</b>
<i>Total KF</i>	<i>337 075</i>	<i>6 820</i>	-	-	-	<i>343 895</i>	-

Amortissements	K€ 01/01/00	Augmen- tation	Dimi- nution	Variation périmètre	Effet devises	K€ 31/12/00	KF 31/12/00
Marques & fonds de commerce	53	38	-	-	-	91	596
Autres incorporels	1 714	487	-	-	- 36	2 165	14 199
<b>Total K€</b>	<b>1 767</b>	<b>525</b>	-	-	<b>- 36</b>	<b>2 256</b>	<b>14 795</b>
<i>Total KF</i>	<i>11 592</i>	<i>3 447</i>	-	-	<i>- 244</i>	<i>14 795</i>	-

## Note 13. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	K€ 01/01/00	Augmen- tation	Dimi- nution	Variation périmètre	Reclas- sement	K€ 31/12/00	KF 31/12/00
Immobilier	34 852	5 350	1 784	-	- 95	38 323	251 393
Installations techniques & matériel	24 260	1 439	2 966	318	- 277	22 774	149 377
<b>Total K€</b>	<b>59 112</b>	<b>6 789</b>	<b>4 750</b>	<b>318</b>	<b>- 372</b>	<b>61 097</b>	<b>400 770</b>
<i>Total KF</i>	<i>387 751</i>	<i>44 535</i>	<i>31 158</i>	<i>2 084</i>	<i>- 2 442</i>	<i>400 770</i>	-
<i>Dont Crédit-bail en K€</i>	<i>16 456</i>	-	<i>1 568</i>	-	-	<i>14 887</i>	-
<i>Dont Crédit-bail en KF</i>	<i>107 942</i>	-	<i>10 287</i>	-	-	<i>97 655</i>	-

Amortissements	K€ 01/01/00	Augmen- tation	Dimi- nution	Variation périmètre	Effet devises	K€ 31/12/00	KF 31/12/00
Immobilier	10 419	1 463	904	-	-	10 978	72 010
Installations techniques & matériel	13 196	2 004	2 497	196	45	12 944	84 905
<b>Total K€</b>	<b>23 615</b>	<b>3 467</b>	<b>3 401</b>	<b>196</b>	<b>45</b>	<b>23 922</b>	<b>156 915</b>
<i>Total KF</i>	<i>154 903</i>	<i>22 745</i>	<i>22 314</i>	<i>1 288</i>	<i>294</i>	<i>156 916</i>	-
<i>Dont Crédit-bail en K€</i>	<i>4 364</i>	<i>1 406</i>	<i>793</i>	-	-	<i>4 977</i>	-
<i>Dont Crédit-bail en KF</i>	<i>28 628</i>	<i>9 220</i>	<i>5 202</i>	-	-	<i>32 646</i>	-



## Note 14. Immobilisations financières

Valeurs brutes	K€ 01/01/00	Augmen- tation	Dimi- nution	Variation périmètre	Effet devises	K€ 31/12/00	KF 31/12/00
Participations	1 986	-	-	-569	-	1 417	9 293
Autres titres immobilisés	243	-	-	-	-	243	1 597
Prêts & autres immo. financières	570	46	437	-	-	179	1 177
<b>Total K€</b>	<b>2 799</b>	<b>46</b>	<b>437</b>	<b>-569</b>	<b>-</b>	<b>1 839</b>	<b>12 067</b>
<i>Total KF</i>	<i>18 356</i>	<i>304</i>	<i>2 866</i>	<i>-3 731</i>	<i>4</i>	<i>12 067</i>	<i>-</i>

Provisions	K€ 01/01/00	Augmen- tation	Dimi- nution	Variation périmètre	Effet devises	K€ 31/12/00	[KF] 31/12/00
Participations	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	30	11	-	-	-	41	271
Prêts & autres immo. financières	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total K€</b>	<b>30</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>41</b>	<b>271</b>
<i>Total KF</i>	<i>200</i>	<i>71</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>271</i>	<i>-</i>

## Note 15. Stocks

	KF 2000	K€ 2000	K€ 1999
Matières premières	444 039	67 693	59 364
En-cours de production	835 684	127 399	120 643
Produits intermédiaires & finis	165 300	25 200	24 093
Provisions	- 13	- 2	- 2
<b>Total</b>	<b>1 445 010</b>	<b>220 290</b>	<b>204 098</b>
<i>Total KF</i>	<i>-</i>	<i>1 445 010</i>	<i>1 338 806</i>

## Note 16. Clients et comptes rattachés

	KF 2000	K€ 2000	K€ 1999
Brut	282 724	43 100	40 666
Provisions	- 2 456	- 374	- 364
<b>Total</b>	<b>280 268</b>	<b>42 726</b>	<b>40 302</b>
<i>Total KF</i>	<i>-</i>	<i>280 268</i>	<i>264 363</i>

**Note 17. Autres créances et comptes de régularisation**

	KF 2000	K€ 2000	K€ 1999
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>2 776</b>	<b>423</b>	<b>206</b>
<b>Autres créances :</b>	<b>52 220</b>	<b>7 962</b>	<b>5 936</b>
Fournisseurs débiteurs	3 213	490	7
Personnel	291	45	62
Autres créances	12 975	1 978	932
Comptes courants d'associés	1 187	181	276
Etat (TVA et autres impôts)	34 554	5 268	4 659
<b>Comptes de régularisation :</b>	<b>72 276</b>	<b>11 019</b>	<b>8 855</b>
Charges constatées d'avance	15 631	2 383	1 731
Charges constatées d'avance sur vins réservés chez nos livreurs	48 491	7 392	5 902
Charges à répartir sur plusieurs exercices	5 931	905	996
Impôt différé actif*	1 314	200	226
Ecart de conversions actif	909	139	-
<b>Total</b>	<b>127 272</b>	<b>19 404</b>	<b>14 996</b>
<i>Total KF</i>	-	<i>127 272</i>	<i>98 375</i>

\* Concerne des reports fiscaux déficitaires.

Evolution des charges à répartir	KF	K€
<b>Au 01/01/00</b>	<b>6 534</b>	<b>996</b>
Charges à étaler de la période	1 101	169
Amortissements de la période	- 1 704	- 260
<b>Au 31/12/00</b>	<b>5 931</b>	<b>905</b>

**Note 18. Disponibilités**

	KF 2000	K€ 2000	K€ 1999
Valeurs mobilières de placement brutes	240	36	734
Provisions	-	-	- 26
Disponibilités	7 641	1 165	3 946
<b>Total</b>	<b>7 881</b>	<b>1 201</b>	<b>4 654</b>
<i>Total KF</i>	-	<i>7 881</i>	<i>30 527</i>

### Note 19. Capitaux propres (part du groupe)

	KF	K€
<b>Au 01/01/99</b>	<b>477 900</b>	<b>72 855</b>
Résultat de l'exercice	66 559	10 147
Distributions de dividendes	- 13 472	- 2 054
Changement de méthode	- 13 752	- 2 096
Divers	- 94	- 14
<b>Au 31/12/99</b>	<b>517 141</b>	<b>78 838</b>
Résultat de l'exercice	42 029	6 407
Distributions de dividendes	- 19 076	- 2 908
Variation de périmètre	- 1 023	- 156
Imputation des actions auto-détenues	- 4 744	- 723
Divers	- 71	- 12
<b>Au 31/12/00</b>	<b>534 256</b>	<b>81 446</b>

Composition des capitaux propres	KF 2000	K€ 2000	K€ 1999
Capital de la société mère	265 528	40 479	40 479
Primes	99 995	15 244	15 244
Réserves de la société mère	79 808	12 167	11 215
Réserves consolidées	46 896	7 149	1 752
Résultat de l'exercice	42 029	6 407	10 147
<b>Total</b>	<b>534 256</b>	<b>81 446</b>	<b>78 838</b>
<i>Total KF</i>	-	<i>534 256</i>	<i>517 141</i>

### Note 20. Intérêts minoritaires

	KF	K€
<b>Au 01/01/00</b>	<b>32 749</b>	<b>4 992</b>
Résultat de l'exercice	1 242	189
Distributions de dividendes	- 708	- 108
Variation de périmètre	1 023	156
Divers	21	4
<b>Au 31/12/00</b>	<b>34 327</b>	<b>5 233</b>

**Note 21. Provisions pour risques et charges**

	KF	K€
<b>Au 01/01/00</b>	<b>22 865</b>	<b>3 486</b>
Dotations	7 318	1 115
Reprises	-	-
<b>Au 31/12/00</b>	<b>30 183</b>	<b>4 601</b>
<i>Dont provisions pour risques et charges</i>	<i>990</i>	<i>151</i>
<i>et impôt différé sur :</i>		
• <i>des différences temporaires</i>	<i>27 970</i>	<i>4 263</i>
• <i>des retraitements de nature fiscale</i>	<i>102</i>	<i>16</i>
• <i>des retraitements d'homogénéisation</i>	<i>1 121</i>	<i>171</i>

**Note 22. Emprunts et dettes financières**

Evolution	K€ 1/01/00	Nouveaux emprunts	Rembour- sement	K€ 31/12/00	KF 31/12/00
<b>Emprunts et dettes financières LMT :</b>	<b>159 601</b>	<b>65 078</b>	<b>51 946</b>	<b>172 733</b>	<b>1 133 051</b>
Emprunts obligataires	3 164	-	1 416	1 748	11 465
Emprunts bancaires*	38 042	4 547	7 351	35 238	251 147
Crédit de vieillissement	118 395	60 531	43 179	135 747	870 439
<b>Emprunts et dettes financières CT :</b>	<b>32 294</b>	<b>13 709</b>	<b>138</b>	<b>45 865</b>	<b>300 855</b>
Concours bancaires courants	31 640	12 693	-	44 333	290 805
Autres dettes financières	349	-	121	228	1 498
Fonds de participation	201	-	17	184	1 206
Comptes courants d'associés	104	1 016	-	1 120	7 346
<b>Total K€</b>	<b>191 895</b>	<b>78 787</b>	<b>52 084</b>	<b>218 598</b>	<b>1 433 906</b>
<i>Total KF</i>	<i>1 258 749</i>	<i>516 810</i>	<i>341 653</i>	<i>1 433 906</i>	<i>-</i>
<i>* Dont Crédit-bail en K€</i>	<i>9 827</i>	<i>-</i>	<i>2 069</i>	<i>7 758</i>	<i>-</i>
<i>Dont Crédit-bail en KF</i>	<i>64 462</i>	<i>-</i>	<i>13 569</i>	<i>50 893</i>	<i>-</i>

Ventilation par échéance	- 1 an	De 1 à 5 ans	+ 5 ans	K€ 31/12/00	KF 31/12/00
<b>Emprunts et dettes financières LMT :</b>	<b>39 105</b>	<b>129 688</b>	<b>3 940</b>	<b>172 733</b>	<b>1 133 051</b>
Emprunts obligataires	1 051	697	–	1 748	11 465
Emprunts bancaires*	8 555	22 743	3 940	35 238	251 147
Crédit de vieillissement	29 499	106 248	–	135 747	870 439
<b>Emprunts et dettes financières CT :</b>	<b>45 681</b>	<b>184</b>	<b>–</b>	<b>45 865</b>	<b>300 855</b>
Concours bancaires courants	44 333	–	–	44 333	290 805
Autres dettes financières	228	–	–	228	1 498
Fonds de participation	–	184	–	184	1 206
Comptes courants d'associés	1 120	–	–	1 120	7 346
<b>Total K€</b>	<b>84 786</b>	<b>129 872</b>	<b>3 940</b>	<b>218 598</b>	<b>1 433 906</b>
<i>Total KF</i>	<i>556 161</i>	<i>851 902</i>	<i>25 843</i>	<i>1 433 906</i>	–
<i>*Dont Crédit-bail en K€</i>	<i>1 391</i>	<i>3 787</i>	<i>2 580</i>	<i>7 758</i>	–
<i>Dont Crédit-bail en KF</i>	<i>9 126</i>	<i>24 840</i>	<i>16 927</i>	<i>50 893</i>	–

Endettement total au 31/12/2000 (LMT & CT) :

- à taux variable 94%
- à taux fixe 6%

Les dettes financières LMT à taux variable font l'objet d'une couverture par le biais d'instruments financiers (SWAP, CAP...) à hauteur de 86%.

Les emprunts et dettes financières concernent la zone Euro.

### Note 23. Fournisseurs et comptes rattachés

	KF 2000	K€ 2000	K€ 1999
Fournisseurs et comptes rattachés	380 396	57 991	66 400
<b>Total</b>	<b>380 396</b>	<b>57 991</b>	<b>66 400</b>
<i>Total KF</i>	–	<i>380 396</i>	<i>435 557</i>

### Note 24. Autres dettes et comptes de régularisation

	KF 2000	K€ 2000	K€ 1999
<b>Autres dettes :</b>	<b>53 190</b>	<b>8 110</b>	<b>9 303</b>
Dettes sociales	29 111	4 438	5 000
Dettes fiscales	21 979	3 351	4 061
Divers	2 100	321	242
<b>Comptes de régularisation :</b>	<b>2 541</b>	<b>387</b>	<b>553</b>
Produits constatés d'avance	1 601	244	545
Écarts de conversion	940	143	8
<b>Total</b>	<b>55 731</b>	<b>8 497</b>	<b>9 856</b>
<i>Total KF</i>	–	<i>55 731</i>	<i>64 657</i>

**Note 25. Engagements hors bilan**

Engagements donnés	KF 2000	K€ 2000	K€ 1999
Avals & cautions	80 282	12 239	13 515
Cessions de créances clients	153 676	23 428	20 362
Effets escomptés non échus	22 223	3 388	4 940
Engagement en matière de pension	11 240	1 714	1 571
Intérêts sur emprunts non échus	93 214	14 210	10 458
Dettes garanties par des sûretés réelles	942 580	143 695	141 471
<b>Total</b>	<b>1 303 215</b>	<b>198 674</b>	<b>192 317</b>
<i>Total KF</i>	–	<i>1 303 215</i>	<i>1 261 522</i>

**Engagements réciproques****Engagements en matière d'approvisionnement**

Certaines filiales sont engagées contractuellement auprès de divers fournisseurs pour l'achat d'une partie significative de leur approvisionnement en raisins. Ces engagements portent sur des surfaces : dès lors le caractère aléatoire de la vendange tant au niveau du rendement en appellation que des prix ne permet pas d'en donner une estimation fiable.

**Vins bloqués**

Ces engagements portent sur des hectolitres. Leur valeur sera fixée à la date où ces vins seront libres à nouveau. A ce jour, ne connaissant pas cette date, et donc le prix de la dernière vendange avant le déblocage ou de la négociation qui permettra de les valoriser, l'estimation actuelle de la valeur des vins bloqués nous paraîtrait difficile à mettre en œuvre de façon raisonnable.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société VRANKEN MONOPOLE, établis en francs français et en euros, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2000, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en conformité avec les dispositions du règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable. Ils nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe "méthodes comptables et comparabilité des comptes" concernant le traitement des actions auto-détenues de la société.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport de gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Reims et Chevry-Cossigny, le 3 mai 2001

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUÉRARD  
Thierry JANUS

DUVERNOY, CHAUVEAU & Associés  
Patrice DUVERNOY

## IV.3 Comptes sociaux

### Compte de résultat au 31 décembre 2000

	Note annexe	K€ 2000	KF 2000	K€ 1999	K€ 1998
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1</b>	<b>76 065</b>	<b>498 955</b>	<b>90 627</b>	<b>73 235</b>
Autres produits d'exploitation	2	759	4 973	1 012	492
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>76 823</b>	<b>503 929</b>	<b>91 639</b>	<b>73 727</b>
Charges d'exploitation	3	70 034	459 390	85 433	68 305
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>6 790</b>	<b>44 539</b>	<b>6 206</b>	<b>5 422</b>
Produits financiers	4	1 357	8 902	660	1 353
Charges financières	5	2 233	14 645	1 664	1 615
<b>Résultat financier</b>		<b>- 875</b>	<b>- 5 743</b>	<b>- 1 004</b>	<b>- 262</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>5 914</b>	<b>38 796</b>	<b>5 202</b>	<b>5 161</b>
Produits exceptionnels	6	36	237	863	1 473
Charges exceptionnelles	7	289	1 896	160	1 682
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>- 253</b>	<b>- 1 659</b>	<b>703</b>	<b>- 209</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-	-	118
Impôts sur les bénéfices	8	1 652	10 833	1 918	1 658
<b>Résultat net comptable</b>		<b>4 010</b>	<b>26 304</b>	<b>3 986</b>	<b>3 175</b>



## Bilan au 31 décembre 2000

## ACTIF

	Note annexe	K€ Montant brut 2000	K€ Amort. Provisions 2000	K€ Montant net 2000	KF Montant net 2000	K€ Montant net 1999	K€ Montant net 1998
Immobilisations incorporelles	9	2 210	944	1 266	8 303	842	625
Immobilisations corporelles	10	1 611	1 058	553	3 628	701	786
Immobilisations financières	11	79 299	41	79 258	519 896	79 107	79 114
<b>Actif immobilisé</b>		<b>83 120</b>	<b>2 043</b>	<b>81 076</b>	<b>531 827</b>	<b>80 650</b>	<b>80 526</b>
Stocks et en-cours	12	–	–	–	–	–	–
Avances et acomptes versés sur commandes	13	16	–	16	105	10	3
Créances	13	30 356	181	30 175	197 932	17 417	29 186
Valeurs mobilières de placement	14	785	211	574	3 763	708	61
Disponibilités	15	2 977	–	2 977	19 531	9 155	6 620
<b>Actif circulant</b>		<b>34 134</b>	<b>393</b>	<b>33 742</b>	<b>221 331</b>	<b>27 921</b>	<b>35 871</b>
Comptes de régularisation	16	649	–	649	4 259	555	161
<b>Total de l'actif</b>		<b>117 904</b>	<b>2 436</b>	<b>115 467</b>	<b>757 416</b>	<b>108 495</b>	<b>116 558</b>

## PASSIF

	Note annexe	K€ Montant net 2000	KF Montant net 2000	K€ Montant net 1999	K€ Montant net 1998
Capital		40 479	265 528	40 479	40 479
Primes d'émission		15 329	100 553	15 329	15 329
Réserves		9 277	60 854	9 078	8 919
Report à nouveau		2 272	14 906	1 493	526
Résultat de l'exercice		4 010	26 304	3 986	3 175
Provisions réglementées	17	175	1 151	–	–
<b>Capitaux propres</b>	18	<b>71 544</b>	<b>469 297</b>	<b>70 365</b>	<b>68 425</b>
Provisions pour risques et charges		3	19	–	–
<b>Dettes</b>	19	<b>43 874</b>	<b>287 796</b>	<b>38 128</b>	<b>48 133</b>
Comptes de régularisation	20	46	305	2	–
<b>Total du passif</b>		<b>115 467</b>	<b>757 416</b>	<b>108 495</b>	<b>116 558</b>

# Annexe des comptes sociaux au 31/12/2000

## Faits caractéristiques de l'exercice

Les faits marquants de notre exercice clos au 31 décembre 2000 sont :

- la création de notre filiale anglaise VRANKEN MONOPOLE U.K. Limited, dont le siège social est à Londres;
  - l'entrée dans le périmètre d'intégration fiscal de la S.A.R.L. Pressoirs Ménéclier, filiale de la S.A. Champagne VRANKEN.
- Aucun autre événement particulier n'est intervenu dans l'exercice.

## Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation;
- permanence des méthodes comptables;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## Immobilisations incorporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les durées d'amortissement selon le mode linéaire sont les suivantes :

• frais de recherche et de développement de marchés	3 ans
• concessions, brevets, licences et droits similaires	3 ans

## Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition, prix d'achat majoré des frais accessoires d'achat.

Les durées d'amortissement selon le mode linéaire ou le mode dégressif, lorsque les dispositions fiscales le permettent, sont les suivantes :

• terrains	17 ans
• matériel de transport	3 à 5 ans
• matériel et outillage	3 à 5 ans
• matériel de bureau et informatique	5 à 8 ans
• mobilier	6 à 8 ans
• agencements	5 à 10 ans

## Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires.

Les titres des filiales et participations étrangères sont valorisés au coût historique d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres est déterminée par référence à l'activité développée, aux résultats dégagés, aux capitaux propres et aux perspectives d'évolution.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute en fin d'exercice une provision pour dépréciation est constituée.

## Stocks

Néant.

## Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale.

Une provision est pratiquée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date d'opération.

Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de fin d'exercice; les différences d'actualisation sont portées en écart de conversion.

## Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux représentant un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

## NOTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2000

### Note 1. Chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires	K€ France	K€ Export	K€ Total	KF Total
Champagne	64 989	149	65 138	427 279
Porto	4 348	—	4 348	28 520
Autres	970	2	972	6 374
<b>Ventes de marchandises</b>	<b>70 307</b>	<b>151</b>	<b>70 458</b>	<b>462 173</b>
Prestations de services intra-groupe	4 908	411	5 319	34 888
Autres	289	—	289	1 895
<b>Total des prestations de services et autres</b>	<b>5 196</b>	<b>411</b>	<b>5 607</b>	<b>36 782</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>75 503</b>	<b>562</b>	<b>76 065</b>	<b>498 955</b>

Variation du chiffre d'affaires	K€ 2000	K€ 1999	K€ Variation	KF Variation
Champagne	65 138	81 153	-16 015	-105 053
Porto	4 348	3 686	662	4 343
Autres	972	928	43	284
<b>Ventes de marchandises</b>	<b>70 458</b>	<b>85 768</b>	<b>- 15 310</b>	<b>- 100 426</b>
Prestations de services intra-groupe	5 319	4 621	698	4 577
Autres	289	238	50	331
<b>Total des prestations de services et autres</b>	<b>5 607</b>	<b>4 859</b>	<b>748</b>	<b>4 908</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>76 065</b>	<b>90 627</b>	<b>- 14 562</b>	<b>- 95 518</b>

Au total le chiffre d'affaires de l'exercice est en retrait de 16,07%. Les ventes de la branche champagne sont essentiellement les ventes France, zone géographique pour laquelle la S.A. VRANKEN MONOPOLE distribue l'ensemble des produits du groupe. La dégradation de ces ventes de 19,73% est à considérer dans le contexte du repli global du marché du champagne de l'année 2000, estimé à 23%, conséquence des très fortes expéditions de l'année 1999. Pour la France, la part des marques de VRANKEN MONOPOLE s'est élevée à 13,6% en 2000 contre 13,2% en 1999 (source Nielsen).

Les ventes de porto marquent une belle progression de 17,96% avec la marque Sao Pedro et l'apport de la marque Rozès acquise en 1999. La branche porto représente 5,72% du chiffre d'affaires.

### Note 2. Autres produits d'exploitation

	KF 2000	K€ 2000	K€ 1999	K€ 1998
Production immobilisée	3 224	492	328	263
Subventions d'exploitation	—	—	4	6
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges d'exploitation	1 723	263	177	66
Autres produits	26	4	503	157
<b>Total</b>	<b>4 973</b>	<b>759</b>	<b>1 012</b>	<b>492</b>

### Note 3. Charges d'exploitation

	KF 2000	K€ 2000	K€ 1999	K€ 1998
Coût d'achat des marchandises vendues	355 643	54 217	67 636	56 235
Achats de matières premières et autres approvisionnements	134	20	–	16
Autres achats et charges externes	69 238	10 555	12 523	7 551
Impôts, taxes et versements assimilés	2 436	371	425	308
Charges de personnel	29 105	4 437	4 445	3 716
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 629	401	386	458
Autres charges	204	31	18	24
<b>Total</b>	<b>459 390</b>	<b>70 034</b>	<b>85 433</b>	<b>68 309</b>

### Note 4. Produits financiers

	KF 2000	K€ 2000	K€ 1999	K€ 1998
Produits financiers de participations	8 092	1 234	549	–
Autres intérêts et produits assimilés	703	107	94	1 329
Différences positives de change	20	3	4	19
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	87	13	12	5
<b>Total</b>	<b>8 902</b>	<b>1 357</b>	<b>660</b>	<b>1 353</b>

#### Dont produits financiers sur le Groupe

	KF 2000	K€ 2000	K€ 1999	K€ 1998
Intérêts de comptes courants	481	73	63	809
Refacturation de charges financières suivant les termes de la convention de trésorerie	–	–	2	425
<b>Total</b>	<b>481</b>	<b>73</b>	<b>65</b>	<b>1 234</b>

### Note 5. Charges financières

	KF 2000	K€ 2000	K€ 1999	K€ 1998
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 310	200	25	4
Intérêts et charges assimilés	12 696	1 936	1 634	1 608
Différences négatives de change	45	7	–	2
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	594	91	5	–
<b>Total</b>	<b>14 645</b>	<b>2 233</b>	<b>1 664</b>	<b>1 615</b>

### Note 6. Produits exceptionnels

	KF 2000	K€ 2000	K€ 1999	K€ 1998
Sur opérations de gestion	–	–	6	71
Produits de cessions d'éléments d'actif	66	10	857	30
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	171	26	–	–
Transferts de charges	–	–	–	1 372
<b>Total</b>	<b>237</b>	<b>36</b>	<b>863</b>	<b>1 473</b>

## Note 7. Charges exceptionnelles

	KF 2000	K€ 2000	K€ 1999	K€ 1998
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	198	30	83	149
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	547	83	69	1 493
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-	8	41
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 151	175	-	-
<b>Total</b>	<b>1 896</b>	<b>289</b>	<b>160</b>	<b>1 682</b>

Les dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions sont constituées d'une provision réglementée pour implantation à l'étranger en rapport avec la création de notre filiale anglaise VRANKEN MONOPOLE U.K. Limited.

## Note 8. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Ventilation en droit habituel		KF 2000	K€ 2000	K€ 1999	K€ 1998
Résultat courant	Avant impôt	38 796	5 914	5 202	5 043
	Impôt	12 940	1 973	1 791	1 697
	<b>Après impôt</b>	<b>25 856</b>	<b>3 942</b>	<b>3 411</b>	<b>3 345</b>
Résultat exceptionnel	Avant impôt	- 1 659	- 253	703	- 209
	Impôt	- 1 060	- 162	171	- 39
	<b>Après impôt</b>	<b>- 599</b>	<b>91</b>	<b>532</b>	<b>- 170</b>
Résultat comptable	Avant impôt	37 138	5 662	5 905	4 833
	Impôt	11 881	1 811	1 962	1 658
	<b>Après impôt</b>	<b>25 257</b>	<b>3 851</b>	<b>3 942</b>	<b>3 175</b>

Depuis l'exercice 1999, la S.A. VRANKEN MONOPOLE est la société mère du groupe intégré fiscalement constitué par les filiales françaises. La convention d'intégration fixe les modalités de répartition de la charge d'impôt entre les sociétés membres du périmètre de la manière suivante :

- les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration;
- les économies d'impôt réalisées par le groupe intégré sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

La S.A. VRANKEN MONOPOLE, en sa qualité de société mère, a comptabilisé une charge globale d'impôt de 1 652 K€ (10 833 KF). La charge d'impôt propre à la société en l'absence d'intégration fiscale s'élève à 1 811 K€ (11 881 KF), soit une économie globale de 160 K€ (1 048 KF). La charge globale d'impôt du groupe intégré s'élève à 3 102 K€ (20 347 KF).

La ventilation de l'impôt ci-dessus entre le résultat courant et exceptionnel est effectuée sur la base de l'impôt propre de la société en l'absence d'intégration. La ventilation compte tenu de l'économie d'impôt liée à l'intégration fiscale est :

Ventilation en droit intégré		KF 2000	K€ 2000	K€ 1999
<b>Résultat comptable</b>	Avant impôt	37 138	5 662	5 905
	Impôt	10 833	1 652	1 918
	<b>Après impôt</b>	<b>26 304</b>	<b>4 010</b>	<b>3 986</b>

Aucune situation déficitaire reportable n'existe à la clôture de l'exercice.

Les filiales entrant dans le périmètre d'intégration fiscale sont les suivantes :

Liste des filiales du périmètre d'intégration	Siret	Taux de détention directe et indirecte
S.A. VEPAR	349 312 066 00039	100,00%
S.A. Champagne Charles LAFITTE	328 251 590 00035	98,68%
S.A. HEIDSIECK & C° MONOPOLE	338 509 045 00039	99,98%
S.A. Champagne VRANKEN	337 280 911 00054	99,90%
S.A. Champagne COLLIN	314 208 125 00018	99,53%
S.C.E.V. Champagne René LALLEMENT	302 683 784 00011	99,95%
S.A. B.M.T. Vignobles	353 422 397 00037	99,86%
S.A. ORGE BASSIN	320 048 408 00027	99,56%
S.A. SALIMEL	097 150 411 00011	99,76%
S.A. DU VAL CHATAIN	380 369 157 00025	99,95%
S.C.I. Des Vignes d'Ambruyères	322 416 397 00022	99,58%
S.C.I. Le Pavé	330 494 287 00015	100,00%
S.C.I. Le Pavé II	388 233 893 00013	100,00%
S.C.I. Des Ansinges Montaigu	398 362 988 00014	100,00%
S.A.R.L. Pressoirs Ménéclier	327 985 990 00016	99,88%

## Note 9. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	K€				KF	
	01/01/00	Acquisitions	Sorties	Virements	31/12/00	31/12/00
Frais de dépôt de marques	2	24	-	1	25	164
Frais de restructuration	401	-	-	-	401	2 628
<b>Frais de recherche et de développement</b>	<b>403</b>	<b>24</b>	-	<b>1</b>	<b>426</b>	<b>2 792</b>
Marques, modèles	48	16	-	-	64	418
Logiciels	655	34	-	-	689	4 522
<b>Concessions, brevets et autres droits</b>	<b>703</b>	<b>50</b>	-	-	<b>753</b>	<b>4 940</b>
<b>Fonds commercial</b>	<b>181</b>	-	-	-	<b>181</b>	<b>1 186</b>
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>340</b>	<b>511</b>	-	-	<b>851</b>	<b>5 579</b>
<b>Total</b>	<b>1 627</b>	<b>584</b>	-	<b>1</b>	<b>2 210</b>	<b>14 497</b>

Le poste fonds commercial se compose d'une clientèle acquise. Les autres immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels en cours de développement.

Amortissements	K€			KF	
	01/01/00	Dotations	Diminutions	31/12/00	31/12/00
Frais de recherche et de développement	401	-	-	401	2 628
Concessions, brevets et autres droits	384	160	-	544	3 567
<b>Total</b>	<b>785</b>	<b>160</b>	-	<b>945</b>	<b>6 195</b>

Certaines marques créées sont amorties sur la durée de leur protection soit 10 ans. Les logiciels sont amortis sur 3 ans.

## Note 10. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	K€				KF	
	01/01/00	Acquisitions	Sorties	Virements	31/12/00	31/12/00
Plantations	27	–	–	–	27	178
Matériel et outillage	45	12	–	–	57	374
Installations générales	1 304	5	433	–	875	5 742
Matériel de transport	167	–	1	–	166	1 092
Matériel de bureau et informatique, mobilier	423	62	–	–	485	3 180
<b>Total</b>	<b>1 966</b>	<b>79</b>	<b>434</b>	<b>–</b>	<b>1 611</b>	<b>10 566</b>

Amortissements	K€			KF	
	01/01/00	Dotations	Diminutions	31/12/00	31/12/00
Plantations	8	2	–	10	63
Matériel et outillage	23	13	–	37	240
Installations générales	839	87	357	569	3 736
Matériel de transport	149	12	1	160	1 049
Matériel de bureau et informatique, mobilier	246	36	–	282	1 851
<b>Total</b>	<b>1 265</b>	<b>150</b>	<b>357</b>	<b>1 058</b>	<b>6 938</b>

## Note 11. Immobilisations financières

Valeurs brutes	K€				KF	
	01/01/00	Acquisitions	Sorties	Virements	31/12/00	31/12/00
Titres de participations	79 076	168	–	–	79 244	519 804
Autres titres immobilisés	8	–	–	–	8	55
Autres immobilisations financières	53	1	7	–	47	307
<b>Total</b>	<b>79 137</b>	<b>169</b>	<b>7</b>	<b>–</b>	<b>79 299</b>	<b>520 167</b>

Les autres immobilisations financières sont composées de dépôts et cautionnements. Ces dernières sont toutes à échéance de plus d'un an.

Provisions	K€			KF	
	01/01/00	Dotations	Diminutions	31/12/00	31/12/00
Titres de participations	30	11	–	41	271
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>11</b>	<b>–</b>	<b>41</b>	<b>271</b>

Les provisions sur les titres de participations portent sur les titres de VRANKEN ESPAÑA S.A.

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur brute
<b>FILIALES</b>					
VEPAR S.A.	K€	70 567	820	100,00	71 972
	KF	462 891	5 380		472 103
VRANKEN DEUTSCHLAND GmbH	K€	3 700	255	98,96	3 675
	KF	24 270	1 670	–	–
HDV VRANKEN S.A.	K€	1 839	37	99,96	1 850
	KF	12 063	245	–	12 137
VRANKEN VINICOLA LDA	K€	2	2	74,00	2
	KF	13	16	–	13
HEIDSIECK & C° MONOPOLE S.A.	K€	457	153	99,98	498
	KF	3 000	1 002	–	3 265
VRANKEN MONOPOLE U.K. Limited	K€	160	–	100,00	161
	KF	1 051	–	–	1 055
VRANKEN ESPAÑA S.A.		Non significatif	–	–	–

## PARTICIPATIONS

SADEVE S.A.		Non significatif	–	–	–
-------------	--	------------------	---	---	---

## RENSEIGNEMENTS GLOBAUX

Filiales françaises (ensemble)	K€		72 469
	KF		475 368
Filiales étrangères (ensemble)	K€		5 749
	KF		37 710
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)	K€		29
	KF		189
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)	K€		997
	KF		6 537



Valeur nette	Prêt et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
71 972	-	5 048	7	4 859	1 014
472 103	-	33 112	45	31 875	6 651
3 675	-	-	14 219	6	-
24 107	-	24 107	93 271	39	-
1 850	-	-	3 585	3	-
12 137	-	-	23 519	23	-
2	-	-	-	-	-
13	-	-	Non significatif	Non significatif	-
498	-	-	167	138	217
3 265	-	-	1 098	903	1 424
161	-	-	278	-196	-
1 055	-	-	1 823	-1 284	-
-	-	-	-	-	-

72 469		5 048			
475 368		33 112			
5 708		-			
37 439		-			
29		-			
189		-			
997		-			
6 537		-			

**Note 12. Stocks**

Néant.

**Note 13. Créances**

Valeurs nettes	KF 2000	K€ 2000	K€ 1999	K€ 1998
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>105</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>3</b>
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>115 846</b>	<b>17 661</b>	<b>13 020</b>	<b>24 135</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	1 354	206	1 372	43
Personnel et comptes rattachés	288	44	62	40
Etat et comptes rattachés	2 515	383	186	415
<b>Autres créances d'exploitation</b>	<b>4 157</b>	<b>634</b>	<b>1 620</b>	<b>498</b>
Etat et comptes rattachés	9 547	1 455	–	6
Groupe et associés	62 529	9 532	2 771	4 547
Débiteurs divers	5 853	892	7	–
<b>Autres créances diverses</b>	<b>77 929</b>	<b>11 880</b>	<b>2 778</b>	<b>4 553</b>
<b>Total des créances</b>	<b>197 932</b>	<b>30 175</b>	<b>17 418</b>	<b>29 186</b>

Le poste Groupe et associés comprend des créances sur les filiales liées au régime d'intégration fiscale pour un montant de 1 419 K€ (9 311 KF).

Provisions	KF 2000	K€ 2000	K€ 1999	K€ 1998
Clients et comptes rattachés	1 191	181	146	104
<b>Total</b>	<b>1 191</b>	<b>181</b>	<b>146</b>	<b>104</b>

Les comptes clients font l'objet d'une dépréciation systématique dès lors que toutes les procédures de recouvrement sont épuisées.

Produits à recevoir	KF 2000	K€ 2000	K€ 1999	K€ 1998
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	36 233	5 524	1 231	15
<b>Autres créances</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 352	206	1 372	43
Groupe et associés	–	–	–	10
Créances diverses	228	35	6	–
<b>Total</b>	<b>37 813</b>	<b>5 765</b>	<b>2 609</b>	<b>68</b>

Montant de certaines créances		Entreprises liées		Créances représentées par des effets de commerce
		liées	Participations	
Clients et comptes rattachés	K€	669	–	1 816
	KF	4 387	–	11 910
Groupe et associés	K€	877	–	–
	KF	5 756	–	–
<b>Total</b>	<b>K€</b>	<b>1 546</b>	<b>–</b>	<b>1 816</b>
	<b>KF</b>	<b>10 143</b>	<b>–</b>	<b>11 910</b>

**Échéance des créances**

Toutes les créances sont à échéance de moins d'un an.

**Note 14. Valeurs mobilières de placement**

Valeurs brutes	K€	KF
	2000	2000
Actions propres	748	4 910
Autres valeurs mobilières de placement	37	239
<b>Total</b>	<b>785</b>	<b>5 149</b>

Les rachats d'actions sont opérés en vue de régulariser les cours de bourse. Une provision pour dépréciation a été constituée pour un montant de 211 K€ (1 386 KF).

**Note 15. Disponibilités****Comptes en devises**

Les disponibilités en devises sont converties en francs sur la base du dernier cours de change. Leur montant s'élève à 17 K€ (112 KF).

**Produits à recevoir**

Leur montant s'élève à 3 K€ (18 KF).

**Note 16. Comptes de régularisation actif**

Charges à répartir	K€			KF	
	01/01/00	Augmentations	Dotations	31/12/00	31/12/00
Frais d'acquisition des immobilisations	51	–	17	34	225
Frais de renouvellement de dépôt de marques	77	–	20	57	374
<b>Total</b>	<b>129</b>	<b>–</b>	<b>38</b>	<b>91</b>	<b>599</b>

Les frais d'acquisition des immobilisations sont amortis sur 5 ans. Les frais de renouvellement de dépôt de marques sont amortis sur la durée de protection soit 10 ans.

Charges constatées d'avance	KF	K€	K€	K€
	2000	2000	1999	1998
D'exploitation	3 590	547	310	52
Financières	52	8	116	3
<b>Total</b>	<b>3 642</b>	<b>555</b>	<b>426</b>	<b>55</b>

**Ecart de conversion actif**

Le poste représente 3 K€ (19 KF).

## Note 17. Capitaux propres

### Variation des capitaux propres

Résultat de l'exercice	KF 2000	K€ 2000	K€ 1999
Résultat comptable	26 304	4 010	3 986
Par action	7,43	1,13	1,13
Dividendes proposés	13 099	1 997	3 022
Par action	3,70	0,56	0,85

Tableau des variations des capitaux propres de l'exercice	KF	K€
Capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent avant affectations	435 419	66 379
Affectation du résultat à la situation nette par l'assemblée générale	26 147	3 986
<b>Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>461 566</b>	<b>70 365</b>
<b>Variations en cours d'exercice :</b>		
Variations du report à nouveau*	102	16
Dividendes	- 19 826	- 3 022
Provisions réglementées	1 151	175
<b>Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice avant l'assemblée générale</b>	<b>442 993</b>	<b>67 534</b>
<b>Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice</b>	<b>- 18 573</b>	<b>- 2 831</b>
<b>Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure</b>	<b>- 18 573</b>	<b>- 2 831</b>

\* La variation correspond aux dividendes perçus sur les actions propres détenues.

La provision réglementée comptabilisée sur l'exercice d'un montant 175 K€ (1 151 KF) concerne notre filiale anglaise VRANKEN MONOPOLE U.K. Limited.

Affectation du résultat	Francs
Le résultat de l'exercice précédent a été affecté comme suit :	
- report à nouveau	5 013 853,30
- distribution de dividendes	19 826 072,00
- réserve légale	1 307 364,49
<b>Résultat</b>	<b>26 147 289,79</b>

### Incidences des dispositions fiscales

Dette future d'impôt	Base	Impôt
<b>Accroissements :</b>	<b>K€</b>	<b>232</b>
Amortissements des charges à répartir et provisions réglementées	KF	576
<b>Allègements :</b>	<b>K€</b>	<b>43</b>
Provisions et charges à payer non déductibles l'année de la comptabilisation	KF	285

## Notes complémentaires

Nombres d'actions successifs et variations du capital	Nombre de titres	Francs	
		Valeur nominale des titres	Impact sur le capital
A l'ouverture de l'exercice	3 540 370	75	265 527 750
A la clôture de l'exercice	3 540 370	75	265 527 750

Composition du capital social	A l'ouverture de l'exercice	Reclas- sement	A la clôture de l'exercice	Créées pendant l'exercice	Rembours. pendant l'exercice	Valeur nominale
Actions ordinaires	2 534 310	- 26 020	2 508 290	–	–	75
Actions à droit de vote double	1 006 060	26 020	1 032 080	–	–	75
<b>Total</b>	<b>3 540 370</b>	<b>–</b>	<b>3 540 370</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>75</b>

## Note 18. Dettes

Détail des dettes	KF 2000	K€ 2000	K€ 1999	K€ 1998
<b>Autres emprunts obligataires</b>	<b>4 608</b>	<b>702</b>	<b>1 378</b>	<b>2 067</b>
Emprunts	610	93	168	226
Crédits de trésorerie et découverts	118 812	18 113	14 709	23 391
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>119 422</b>	<b>18 206</b>	<b>14 877</b>	<b>23 617</b>
Groupe et associés	107 353	16 366	12 894	13 786
Autres dettes financières diverses	964	147	135	77
<b>Emprunts et dettes financières diverses</b>	<b>108 318</b>	<b>16 513</b>	<b>13 029</b>	<b>13 863</b>
<b>Avances et acomptes reçus sur commandes</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 333</b>	<b>1 102</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>19 560</b>	<b>2 982</b>	<b>3 131</b>	<b>2 741</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>18 630</b>	<b>2 840</b>	<b>4 244</b>	<b>3 554</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>17 258</b>	<b>2 631</b>	<b>136</b>	<b>1 192</b>
<b>Total</b>	<b>287 796</b>	<b>43 874</b>	<b>38 128</b>	<b>48 136</b>

Les emprunts et autres emprunts obligataires sont à taux fixe.

Le poste Groupe et associés comprend des dettes envers les filiales liées au régime d'intégration fiscale pour un montant de 15 K€ (99 KF).

Variations du capital des emprunts	K€			KF	
	01/01/00	Souscrit	Remboursé	31/12/00	31/12/00
Autres emprunts obligataires	1 378	–	689	689	4 520
Emprunts auprès des établissements de crédit	141	–	48	92	607
Dettes à long et moyen terme *	1 519	–	737	782	5 127

\* Hors intérêts courus.

Il a été procédé au remboursement de 4 547 obligations au cours de l'exercice. Il reste 4 563 obligations pour un montant de 689 K€ (4 520 KF).

Échéance des emprunts		A moins d'un an	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	K€	689	–	–
	KF	4 520	–	–
Emprunts auprès des établissements de crédit	K€	52	41	–
	KF	338	269	–
Dettes à long et moyen terme*	K€	741	41	–
	KF	4 858	269	–

\*Hors intérêts courus.

### Échéance des dettes

Les autres dettes sont toutes à échéance de moins d'un an.

Charges à payer	KF 2000	K€ 2000	K€ 1999	K€ 1998
Autres emprunts obligataires	88	13	27	40
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 907	443	336	266
Emprunts et dettes financières divers	133	20	–	–
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 796	2 103	2 150	2 176
Dettes fiscales et sociales	3 714	566	581	808
Autres dettes	725	111	–	163
<b>Total</b>	<b>21 363</b>	<b>3 257</b>	<b>3 094</b>	<b>3 453</b>

Montant de certaines dettes		Entreprises liées	Partici- pations	Dettes représentées par des effets de commerce
Groupe et associés	K€	10 598	–	132
	KF	69 518	–	863
Autres dettes	K€	2 375	–	–
	KF	15 577	–	–
<b>Total</b>	<b>K€</b>	<b>12 973</b>	<b>–</b>	<b>132</b>
	<b>KF</b>	<b>85 095</b>	<b>–</b>	<b>863</b>

Dettes garanties par des sûretés réelles	KF 2000	K€ 2000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	607	92

<b>Engagements donnés</b>	<b>KF 2000</b>	<b>K€ 2000</b>
Avals et cautions	78 712	12 000
Cession de créances clients	113 219	17 260
Effets escomptés non échus	22 223	3 388
Engagements en matière de pension	5 361	817
Intérêts sur autres emprunts obligataires non échus	288	44
Intérêts sur emprunts non échus	42	6

Au cours de l'exercice, il n'a pas été utilisé d'instruments de couverture.

### Note 19. Autres informations

<b>Ventilation de l'effectif moyen par service</b>	<b>2000</b>	<b>1999</b>	<b>1998</b>
Administratif	30	30	32
Commercial	37	40	36
Autre	2	1	1
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>71</b>	<b>69</b>

### Note 20. Rémunérations des organes de direction

En 2000, le montant des rémunérations de l'équipe de direction a été de : 3 971 705 francs.





# RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2000 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SA VRANKEN MONOPOLE établis en francs français et en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Reims et Chevry-Cossigny , le 3 mai 2001

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUÉRARD

Thierry JANUS

DUVERNOY, CHAUVEAU & Associés

Patrice DUVERNOY

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

## **Avec la Société Civile Immobilière LE PAVÉ**

Personne concernée : Monsieur Paul-François VRANKEN.

Résiliation anticipée du bail commercial moyennant une indemnité de 171 000 francs.

*Conseil d'Administration du 16 juin 2000.*

## **Avec la Société Champagne VRANKEN**

Personnes concernées : Messieurs Paul-François VRANKEN, Roger ROCASSEL et Dominique PICHART.

Caution solidaire en faveur de la SA Champagne VRANKEN au profit de la SDR CHAMPEX en garantie d'un emprunt au nominal de 5 000 000 de francs.

*Conseil d'Administration du 4 juillet 2000.*

## **Avec la Société LUCAS CARTON**

Personne concernée : Monsieur Paul-François VRANKEN.

Contrat de commissionnaire à la vente d'une durée de 5 ans au profit de VRANKEN MONOPOLE moyennant une commission de 9 % du chiffre d'affaires net hors taxes.

*Conseil d'Administration du 11 décembre 2000.*

## **Avec la Société ROZES**

Personnes concernées : Messieurs Paul-François VRANKEN et Jean-Pierre CHEVALLIER.

Caution à la première demande en faveur de la SA ROZÈS au profit de la banque A.B.N. AMRO en garantie d'une ligne de crédit de 150 000 000 Escudos.

*Conseil d'Administration du 16 mars 2000.*

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

**Avec les sociétés VEPAR, Champagne VRANKEN, Champagne COLLIN, Champagne CHARLES LAFITTE, HEIDSIECK MONOPOLE, BMT VIGNOBLES, VAL CHATAIN, SALIMEL, ORGE BASSIN, SCEV LALLEMENT, PRESSEIRS MENECLIER et les SCI VIGNES D'AMBRUYÈRE, LE PAVÉ 1, LE PAVÉ 2, ANSINGES MONTAIGU**

Convention d'intégration fiscale avec paiement de l'impôt de la filiale par VRANKEN MONOPOLE, qui conserve les économies d'impôts réalisées par le groupe fiscal.

**Avec la société VEPAR**

Administrateur concerné: Monsieur Paul-François VRANKEN.

Caution solidaire en faveur de la SA VEPAR au profit d'un pool bancaire formé de la Caisse de Crédit Agricole, de la BNP et du Crédit Lyonnais en garantie d'un emprunt au nominal de 38 000 000 de francs. Le capital restant dû au 31 décembre 2000 est de 3 311 681 francs.

**Avec la Société CHARBAUT AMERICA Inc.**

Administrateur concerné: Monsieur Paul-François VRANKEN.

Contrat de distribution exclusive des produits du groupe sur le territoire américain (durée 15 ans) à compter du 2 février 1998 après versement à la Société CHARBAUT AMERICA Inc d'une redevance unique 3 500 000 francs.

**Avec la Société Champagne VRANKEN**

Administrateurs concernés: Messieurs Paul-François VRANKEN et Roger ROCASSEL.

Caution solidaire entraînant renonciation aux bénéfices de discussion et de division en faveur de la société Champagne VRANKEN, au profit de NATIOCREDIMURS et UNICOMI, crédits bailleurs.

- Durée du bail : 14 ans.

- Loyers cumulés restant à payer : 111 389 316 francs.

Caution en faveur de la société Champagne VRANKEN, au profit de NATIOCRÉDIMURS, crédit bailleur.

- Durée du bail : 15 ans.

- Loyers cumulés restant à payer : 10 911 305 francs.

Convention de mise à disposition d'une durée de 3 mois renouvelable par tacite reconduction avec Champagne VRANKEN pour des locaux situés au 17, avenue de Champagne à Epernay à usage d'établissement secondaire pour un loyer mensuel de 20 000 francs HT.

Avenant au bail de sous-location par Champagne VRANKEN des locaux dont VRANKEN MONOPOLE est locataire principale au 42, avenue de Champagne à Epernay.

Caution envers les Sociétés UNIMAT, UNICOMI NATIO et PROCREDIT dans le cadre d'opérations de financement par crédit-bail.

Fait à Reims et Chevry-Cossigny , le 3 avril 2001

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUÉRARD  
Thierry JANUS

DUVERNOY, CHAUVEAU & Associés  
Patrice DUVERNOY



# CHAPITRE V

## Organes d'administration, de direction et de surveillance

---

### V.1. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION

#### Composition actuelle du Conseil d'Administration

##### Président du Conseil d'Administration :

##### Paul-François VRANKEN

Faisant élection de domicile à :  
47, rue de Lille à 75007 PARIS  
Entré en fonction : 1988  
Renouvelé en : 1998  
Expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire de 2004  
statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2003.

##### Administrateurs :

##### Roger ROCASSEL

Faisant élection de domicile à :  
Rue Clément ROCASSEL à 77620 EGREVILLE  
Entré en fonction : 1988  
Renouvelé en : 1998  
Expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire de 2004  
statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2003.

##### Vincent GIRARD

Faisant élection de domicile à :  
34, rue Desaix à 75015 PARIS  
Entré en fonction : 1994  
Renouvelé en : 1998  
Expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire de 2004  
statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2003.

##### Dominique PICHART

Faisant élection de domicile à :  
Lotissement Val Aubry à 51130 VILLERS AUX BOIS  
Entré en fonction : 1997  
Renouvelé en : 1998  
Expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire de 2004  
statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2003.

##### Roger VIATOUR

Faisant élection de domicile à :  
33, rue du Calvaire, LIEGE (Belgique)  
Entré en fonction : 1997  
Renouvelé en : 1998  
Expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire de 2004  
statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2003.

##### Jean-Pierre CHEVALLIER

Faisant élection de domicile à :  
130, rue Emile Zola, 59320 HALLENNES  
Entré en fonction : 1999  
Expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire de 2004  
statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Les Administrateurs perçoivent depuis l'exercice 1999 des jetons de présence, fixés à la somme globale de 70 000 F par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 Juin 2000 au titre de l'exercice 2000, et proposés à la somme globale de 63 000 F à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire au titre de l'exercice 2001.

## Mandats à l'intérieur du Groupe VRANKEN

	<b>Fonction</b>	<b>Société</b>
<b>M. P.F. VRANKEN</b>	Président du Conseil d'Administration	VEPAR
<b>M. P.F. VRANKEN</b>	Président du Conseil d'Administration	Champagne VRANKEN
<b>M. P.F. VRANKEN</b>	Président du Conseil d'Administration	Champagne Charles LAFITTE
<b>M. P.F. VRANKEN</b>	Président du Conseil d'Administration	Champagne HEIDSIECK & C° MONOPOLE
<b>M. P.F. VRANKEN</b>	Représentant permanent de la société Champagne VRANKEN Administrateur	Champagne COLLIN
<b>M. P.F. VRANKEN</b>	Gérant	SCEV René LALLEMENT
<b>M. P.F. VRANKEN</b>	Administrateur	VAL CHATAIN
<b>M. P.F. VRANKEN</b>	Administrateur	SALIMEL
<b>M. P.F. VRANKEN</b>	Représentant permanent de la société VRANKEN MONOPOLE, Administrateur	ORGE BASSIN
<b>M. P.F. VRANKEN</b>	Représentant permanent de la société VRANKEN MONOPOLE, Administrateur	B.M.T. VIGNOBLES
<b>M. P.F. VRANKEN</b>	Gérant	Pressoirs Ménéclier
<b>M. P.F. VRANKEN</b>	Président du Conseil d'Administration	ROZES
<b>M. P.F. VRANKEN</b>	Gérant	SCI Le Pavé et Le Pavé II
<b>M. P.F. VRANKEN</b>	Gérant	S.C.I. des Vignes d'Ambruyère
<b>M. P.F. VRANKEN</b>	Gérant	S.C.I. des Ansinges Montaigu
<b>M. P.F. VRANKEN</b>	Administrateur	S. PEDRO DAS AGUIAS
<b>M. P.F. VRANKEN</b>	Président	HDV - VRANKEN
<b>M. R. ROCASSEL</b>	Représentant permanent de la société VRANKEN MONOPOLE, Administrateur	VEPAR
<b>M. R. ROCASSEL</b>	Président du Conseil d'Administration	VAL CHATAIN
<b>M. R. ROCASSEL</b>	Président du Conseil d'Administration	SALIMEL
<b>M. R. ROCASSEL</b>	Administrateur	Champagne VRANKEN
<b>M. D. PICHART</b>	Administrateur	Champagne Charles LAFITTE
<b>M. D. PICHART</b>	Administrateur	Champagne VRANKEN
<b>M. D. PICHART</b>	Président du Conseil d'Administration	B.M.T. VIGNOBLES
<b>M. J.P. CHEVALLIER</b>	Administrateur	ROZES

## Principaux mandats hors Groupe

	Fonction	Société
<b>M. P.F. VRANKEN</b>	Président	COMPAGNIE VRANKEN POUR LE HAUT COMMERCE
<b>M. P.F. VRANKEN</b>	Administrateur	LUCAS CARTON S.A.
<b>M. P.F. VRANKEN</b>	Représentant permanent de la société LUCAS CARTON Administrateur	A L'AUBERGE FRANC-COMTOISE
<b>M. R. ROCASSEL</b>	Représentant permanent de la société SALIMEL Administrateur	SICA ESSOR CHAMPENOIS
<b>M. V. GIRARD</b>	Président	QUADRA
<b>M. D. PICHART</b>	Président	SICA ESSOR CHAMPENOIS
<b>M. R. VIATOUR</b>	Administrateur	G.V. COURTAGÉ

En outre, Monsieur Paul-François VRANKEN est membre de la Commission Consultative de la Champagne.

## Proposition de nominations de nouveaux Administrateurs

Le Conseil d'Administration de la Société a, en date du 26 Mars 2001, décidé de soumettre à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire la nomination de trois nouveaux Administrateurs, savoir :

### Marie-Laurence RÉGNIER

#### Etat civil :

Née le 11 janvier 1963 à SAINT-DIZIER (52)

Exerçant les fonctions de Secrétaire Générale du Groupe VRANKEN MONOPOLE.

#### Mandats exercés auprès d'autres sociétés du Groupe :

Administrateur des sociétés VEPAR, CHAMPAGNE VRANKEN, HEIDSIECK & C° MONOPOLE, B.M.T VIGNOBLES, S.A. DU VAL CHATAIN, SALIMEL

Présidente de la Société ORGE BASSIN

#### Mandats exercés auprès d'autres sociétés hors Groupe :

Administrateur des sociétés COMPAGNIE VRANKEN POUR LE HAUT COMMERCE et Représentant permanent de la société COMPAGNIE VRANKEN POUR LE HAUT COMMERCE au Conseil d'Administration de la société LUCAS CARTON.

#### Faisant élection de domicile à :

20, rue du Pré aux Chats à 51500 VILLERS-ALLERAND

**Entrée en fonction :** 2001

#### Expiration du mandat :

Assemblée Générale Ordinaire de 2004 statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2003.

### Michel FORTIN

#### Etat civil :

Né le 28 juillet 1949 à BRESSUIRE (79).

Exerçant les fonctions de Directeur Général Adjoint – Directeur Commercial et Marketing depuis 1996 au sein du Groupe VRANKEN MONOPOLE.

Fonctions précédentes : Directeur Commercial au sein de la Société MARTINI.

#### Mandats exercés auprès d'autres sociétés du Groupe :

Administrateur des sociétés CHAMPAGNE CHARLES LAFITTE et HEIDSIECK & C° MONOPOLE.

**Mandats exercés auprès d'autres sociétés hors Groupe :** Néant.

#### Faisant élection de domicile à :

24, rue de la Patte d'Oie à 93460 GOURNAY-SUR-MARNE

**Entrée en fonction :** 2001

**Expiration du mandat :** Assemblée Générale Ordinaire de 2004 statuant sur l'exercice clos le 31 Décembre 2003

### Christian GERMAIN

#### Etat civil :

Né le 13 Février 1947 à REIMS (51)

Exerçant les fonctions de Viticulteur

**Mandats exercés auprès d'autres sociétés du Groupe :** Néant

**Mandats exercés auprès d'autres sociétés hors Groupe :**

Gérant de la S.C.E.V. GERMAIN.

#### Faisant élection de domicile à :

25, Allée Pierre Hans à 51500 MONTCHENOT

**Entrée en fonction :** 2001

**Expiration du mandat :** Assemblée Générale Ordinaire de 2004 statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2003

## V.2. COMITÉ DE DIRECTION

**M. Paul-François VRANKEN**

Président Directeur Général

**M<sup>me</sup> Marie-Laurence REGNIER**

Secrétaire Général

**M. Michel FORTIN**

Directeur Général Adjoint  
Marketing et Commerce France

**M. Laurent DAVAINÉ**

Directeur Général Adjoint  
Commerce Export

**M. Jean-Pierre CHEVALLIER**

Directeur Administratif et Financier

**M. Dominique PICHART**

Chef des Caves

**M. Hervé LADOUCE**

Directeur des Caves

La rémunération de l'équipe de direction a été en 2000 de 3 971 705 F.



## CHAPITRE VI

# Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir

### VI.1. EVOLUTION RÉCENTE

Le Groupe VRANKEN MONOPOLE continue à jouir d'une position favorable grâce au développement et à la diversité de ses approvisionnements.

Les volumes de bouteilles de Champagne en cave lui garantissent sécurité et prix de revient historique. En 2000, VRANKEN MONOPOLE a maintenu une politique de vente de haut de gamme avec la diffusion de ses Marques Internationales et notamment HEIDSIECK & C° MONOPOLE, et sa cuvée DIAMANT, ainsi que la cuvée ORGUEIL de FRANCE du Champagne Charles LAFITTE. La conquête de nouveaux marchés à l'export et le développement de ses positions commerciales confortent le Groupe VRANKEN MONOPOLE dans ses perspectives et sa démarche qualitative.

Malgré le contrecoup de l'effet An 2000 qui a engendré une chute significative des volumes expédiés pour l'ensemble de la Champagne, le Groupe VRANKEN MONOPOLE a confirmé au cours de l'exercice 2000 sa capacité à s'adapter et à réagir aux événements dans un contexte difficile.

N'ayant pas fondé son développement sur le seul effet An 2000, et ayant privilégié le développement de la notoriété de ses Marques de prestige dont HEIDSIECK & C° MONOPOLE, le Groupe VRANKEN MONOPOLE a globalement mieux résisté à la baisse générale, puisqu'il a renforcé ses parts de marché dans l'ensemble des secteurs de distribution tant en France qu'à l'Export.

Persévérant dans la ligne de conduite qu'il s'est fixé, le Groupe VRANKEN MONOPOLE poursuit la mise en œuvre d'un développement maîtrisé et raisonné, et s'attache particulièrement à organiser un contrôle qualitatif actif.

#### Le développement maîtrisé et raisonné

Sur la base d'une stabilité du prix du raisin et d'une politique tarifaire étudiée, le Groupe a la volonté de mener à bien le développement de la Maison dans les années à venir.

Pour ce faire, le Groupe a poursuivi, en 2000, sa politique de maîtrise des prix, ce qui lui a permis non seulement de fidéliser le consommateur sur ses produits, ceci dans un contexte difficile de baisse des volumes, mais aussi de gagner des parts de marché sur la concurrence.

La renommée de nos Marques, l'évolution contenue des prix, (prix du raisin mais aussi des prix de vente), nous a permis d'obtenir des résultats probants en regard du marché général du Champagne.

Bien qu'évoluant dans ce contexte peu favorable, le Groupe VRANKEN MONOPOLE a continué ses actions avec l'objectif de préserver la rentabilité du Groupe en 2000, conformément aux principes qu'il s'était fixés.

Si la hausse modérée des prix de nos produits, combinée à la baisse du marché a limité notre rentabilité immédiate, nous avons, par nos actions, notamment promotionnelles et de communication, gagné en termes d'image. Les résultats obtenus par l'ensemble de nos équipes ainsi que ceux prévisibles à court terme ne font que renforcer notre confiance en l'avenir et en la pérennité de nos entreprises.

Le renforcement de nos positions consolide en outre les fondements d'une progression future de nos résultats grâce, notamment, à l'amélioration progressive des ventes de nos Marques Internationales qui accélère l'évolution de notre mix-produit.

Ayant par ailleurs pris les décisions indispensables à l'amélioration de sa productivité par des investissements judicieux, tant au niveau de l'outil de production pour adapter plus précisément son offre aux demandes spécifiques de notre clientèle et des marchés, que dans nos structures de vente, le Groupe VRANKEN MONOPOLE bénéficie d'ores et déjà de la reprise constatée sur les marchés, et escompte profiter au mieux d'une situation plus favorable pour développer ses positions en 2001.

De fait, les volumes et les prix de vente au premier trimestre 2001 sont bien orientés et conduisent déjà à confirmer les prévisions de développement attendu par VRANKEN MONOPOLE pour l'exercice en cours.

**Chiffre d'affaires consolidé en millions d'euros**

	2000	2001
Premier trimestre	13,6	14,4 (1)

(1) Soit une progression par rapport aux chiffres de l'exercice précédent de + 6%.

**Une politique qualitative active**

Conscient que la clientèle est de plus en plus attentive à la qualité du produit, et à sa traçabilité, le Groupe VRANKEN MONOPOLE a décidé de renforcer les contrôles effectués en externe par un contrôle qualité interne portant non seulement sur le produit fini, mais aussi sur l'ensemble du processus de production, et ce, depuis l'accueil des raisins jusqu'à l'obtention de la bouteille habillée.

Ce nouveau gage de qualité correspondant certes à la politique générale mise en place par le Groupe VRANKEN MONOPOLE, doit permettre de renforcer la confiance de la clientèle en nos Marques et d'attirer de nouveaux consommateurs vers les produits de notre gamme.

**VI.2. PERSPECTIVES D'AVENIR****VI.2.1. LE MARCHÉ 2000 - 2001**

Pour répondre à la forte demande de l'année 1999, la Champagne a, pour faire face aux ventes 1999, mis en marché des volumes supplémentaires résultant d'un déblocage exceptionnel de vins en provenance de la réserve qualitative.

Cette décision, si elle a effectivement permis de faire face aux commandes exceptionnelles, n'en a pas moins eu pour conséquence de réduire fortement les expéditions du Champagne en 2000, rééquilibrage naturel aux expéditions records de 1999 vers l'ensemble de la clientèle.

Toutefois, depuis le mois de janvier 2001, la croissance semble reprendre progressivement un rythme normal sur la base de 1 à 2% par an.

En France, le stock chez les clients de la Grande Distribution est revenu à un niveau normal, et nous constatons une reprise du marché. A l'export, la reprise semble moins rapide. Pour autant, nos perspectives commerciales à court terme sur de nouveaux marchés devraient permettre au Groupe VRANKEN MONOPOLE de poursuivre son développement.

De plus, nous vous rappelons que la Grande Distribution française ne représente que 15 % des ventes de Champagne dans le Monde, que d'autre part, si les statistiques, tout particulièrement NIELSEN, nous montrent une érosion des ventes de

champagne dans la Grande Distribution (- 7%), nous retrouvons par les statistiques interprofessionnelles une augmentation très significative des ventes directes au consommateur. Le commerce traditionnel progresse à un rythme soutenu, segment dans lequel le Groupe VRANKEN MONOPOLE est heureusement très présent.

L'ambition du Groupe VRANKEN MONOPOLE pour 2001 est par ailleurs de consolider et de développer les marchés conquis avec de nombreuses compagnies aériennes. Notre présence, sur ce marché porteur et en pleine expansion, contribue à la renommée de nos Marques et au développement de notre image auprès des consommateurs internationaux.

**Les marchés en croissance**

La Champagne, malgré une année 2000 particulièrement difficile, demeure en croissance, tant en France qu'à l'exportation.

Passé le phénomène An 2000, la tendance constatée depuis plusieurs années, particulièrement à l'export, conforte l'évolution de la dégustation de Champagne qui est passée, depuis les années 80, d'une dégustation en fin de repas à une dégustation aujourd'hui à l'apéritif.

L'apéritif a élargi considérablement la plage de dégustation de nos Champagnes. Le Champagne est devenu le plus grand produit d'apéritif du Monde.

**VI.2.2. VRANKEN MONOPOLE**

Le marché revenant en 2001 à un développement normal, le Groupe VRANKEN MONOPOLE poursuit sa stratégie qui consiste à conforter les atouts dont il dispose pour bénéficier au mieux du marché du Champagne. En parallèle, le Groupe VRANKEN MONOPOLE souhaite mettre en place les fondements d'une diversification propre à la conquête de nouveaux marchés.

**VRANKEN MONOPOLE dispose aujourd'hui de trois atouts stratégiques majeurs :**

**1 - Une sécurité d'approvisionnement** (élément déterminant en Champagne), fruit d'une politique constante depuis la création de la Maison. L'ensemble des approvisionnements correspond à une capacité de production d'environ 12.000.000 de bouteilles, pour une commercialisation en 2000 d'environ 10.000.000 de bouteilles. Plus qu'une marge de sécurité, ce différentiel constitue la garantie d'une qualité constante pour les différentes Marques de la Maison et le gage d'un potentiel de développement.

L'objectif de VRANKEN MONOPOLE est de vendre 11 000 000 de bouteilles en 2001.

**2 - Un outil moderne**, performant, permettant au Groupe de faire face au développement de la production dans des conditions de productivité le situant aux tous premiers plans et de répondre aux demandes spécifiques de la clientèle.

**3 - Un portefeuille de Marques**, correspondant à une gamme large et complémentaire. Chaque Marque permet de répondre aux goûts et à toutes demandes de la clientèle. L'acquisition, fin 1996, de HEIDSIECK & C° MONOPOLE, permet à VRANKEN MONOPOLE de s'étoffer, à la fois dans le haut de gamme et à l'international. Appuyée par une politique marketing originale, la société dispose désormais d'un mix-produit favorable au renforcement de la valeur ajoutée globale. L'élargissement de la gamme constitue également un atout de VRANKEN MONOPOLE auprès de la clientèle.

Pour bénéficier de l'effet de marché et de ses atouts concurrentiels, VRANKEN MONOPOLE poursuit le renforcement de ses positions marketing et commerciales.

- Au plan marketing, **VRANKEN MONOPOLE** souhaite mettre le luxe à la disposition du plus grand nombre. Ainsi, la création, en parallèle à DEMOISELLE, de deux bouteilles supplémentaires haut de gamme - DIAMANT et ORGUEIL de FRANCE - permet à la société de diffuser des produits de très grande qualité.

- **VRANKEN MONOPOLE** resserre le "maillage" de ses équipes de vente chargées de la distribution moderne en France et en Europe, et développe ses connexions vers le "Grand Export". Les forces de vente se renforcent tout particulièrement au service Exportation. Ainsi, le Groupe VRANKEN MONOPOLE va créer, en 2001, une filiale de distribution en Suisse qui complètera le dispositif des filiales intégrées du Groupe.

- **VRANKEN MONOPOLE** conforte sa situation financière. Après l'opération d'augmentation de capital réalisée lors de l'introduction de la société à la Bourse de Paris en Avril 1998, et la progression des résultats de 1998 et 1999, le Groupe VRANKEN MONOPOLE, se fondant sur des perspectives raisonnables mais ambitieuses pour 2001, espère pouvoir renforcer la structure financière lui permettant d'être en adéquation avec les ambitions affichées par le Groupe, lui procurant une marge de manœuvre dans le financement de ses stocks, et par voie de conséquence, une amélioration de ses résultats.

Cette structure financière encore renforcée sera un atout supplémentaire non négligeable pour le Groupe VRANKEN MONOPOLE dans sa politique de développement à l'export.

### **VRANKEN MONOPOLE et les vins du Monde**

En parallèle de ses activités historiques centrées principalement autour du Champagne et du Porto, le Groupe VRANKEN

MONOPOLE envisage une diversification de l'offre présentée à sa clientèle.

C'est ainsi que le Groupe souhaite adjoindre à ses activités principales la promotion et la commercialisation des vins du Monde.

La connexité de l'ensemble des activités permettra ainsi au Groupe VRANKEN MONOPOLE d'accroître sa présence sur un marché porteur et d'améliorer encore sa rentabilité compte tenu du fait que le positionnement sur un tel secteur ne nécessite pas d'investissements lourds : le Groupe s'appuie sur ses capacités propres et son organisation actuelle.

### **Le Porto**

Le Groupe VRANKEN MONOPOLE fonde également de grands espoirs dans la modification du comportement des consommateurs à l'égard du Porto.

Pour faire face à une progression de la consommation des Portos de premiers crus, le Groupe VRANKEN MONOPOLE s'est investi, depuis longtemps avec SAO PEDRO, dans l'installation de grands vignobles portugais de crus de grande qualité.

C'est cependant l'acquisition de la grande marque internationale ROZES, à travers la reprise de la société ROZES S.A., en Septembre 1999, qui a permis au groupe de renforcer sa présence internationale et son image dans la distribution du vin de porto.

Cette opération est d'ailleurs un succès incontestable pour le Groupe VRANKEN MONOPOLE puisque la marque ROZES vient de se voir décerner la Grande Médaille d'Or ainsi que la Grande Médaille d'Argent au salon VINITALY.

Le Groupe VRANKEN MONOPOLE se voit donc récompensé des efforts consentis pour la promotion des grands Portos.

La qualité des produits de nos gammes et le prestige de nos marques SAO PEDRO et ROZES étant ainsi reconnus, le Groupe VRANKEN MONOPOLE va poursuivre les efforts mis en œuvre, gage de réussite dans nos démarches commerciales auprès de notre clientèle.

C'est ainsi que de nouveaux investissements sont prévus, pour conforter l'outil industriel et ainsi accroître nos capacités de production, notre productivité et notre contrôle qualité.

Sur un plan plus général, le marché du Porto en 2000 continue à se développer dans le Monde, tout spécialement par les ventes de Premium (+ 4,5%) : une prise de conscience collective est en train de s'opérer pour reconnaître aux grands Portos la qualité des grands vins.

VRANKEN MONOPOLE, avec ses grands vignobles classés en premier cru dans l'échelle des crus portugais, a tous les atouts pour être un acteur significatif dans ce secteur d'activité.